

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MME LOUISE BOUCHER, présidente
 M.MARIO DUMAIS, commissaire
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION
PORCINE AU QUÉBEC

SÉANCE DE LA SOIRÉE

VOLUME 64

Séance tenue le 30 janvier 2003, à 17 h 30
Centre de la Culture de l'Auberge de Grand-Mère
13, 6e Avenue
Grand-Mère, (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE : 1

LISTE DES INTERVENANTS :

M. HEINZ GROGG : 1

MME CLAUDETTE PICHÉ 13

M. SYLVAIN GAGNON 23

M. RODRIGUE FLAGEOLE 30

M. DENIS BEAUDOIN 43

Reprise de l'audience 47

M. BENOIT MAGNY 47

MME LINA DE ROSSI 55

MME DANYE VIGNOLA : 63

M. ANDRÉ AUGER 70

M. ANDRÉ AUCLAIR 75

MME ÉVELYNE BELLEMARE 84

M. CHRISTIAN BLAIS 93

MOT DE LA PRÉSIDENTE DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE : PRÉSIDENTE :

5 Mesdames et messieurs bonsoir et bienvenue à cette 43^{ième} séance de la première partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

10 Alors, pour ceux qui ne me connaissent pas déjà, je m'appelle Louise Boucher. Je suis accompagnée des commissaires André Beauchamp, Alfred Marquis et Mario Dumais.

15 Donc, nous poursuivons la séance de l'après-midi, on a failli vous faire faux bond, mais plusieurs personnes nous ont manifesté leur désolation compte tenu qu'ils savaient que, ce soir, il y aurait des citoyens qui seraient présents à la séance. Alors, on est heureux d'être avec vous.

20 Nous vous rappelons que, pour pouvoir poser des questions à la Commission, il faut préalablement s'inscrire au registre à l'arrière de la salle et que, à chaque fois que je vous appellerai, vous aurez droit à 2 questions, afin de permettre un bon roulement chez les personnes qui souhaitent poser des questions.

25 Je vous rappelle également que c'est la dernière séance qui se tient à, qui se tiendra à Shawinigan. Et, par contre, nous reviendrons au mois de mars, plus précisément je crois le 26 mars, entendre l'opinion des citoyens sur le dossier de la production porcine au Québec.

30 Vous avez derrière la salle un feuillet d'information, qui vous donne toutes les modalités, les dates et les lieux de cette seconde partie. Je vous informe d'ailleurs que ce ne sera pas dans cette salle que se passera les séances prévues lors de la deuxième partie, donc je vous invite à surveiller comme il faut l'adresse, ce n'est pas très loin.

35 Par ailleurs, avant de vous appeler, je vais faire l'appel des documents ou des questions laissées en suspens. Donc, est-ce que, il n'y en a pas du tout. Alors, on vous appelle.

Monsieur Heinz Grogg, qui est producteur agricole. Bonsoir.

M. HEINZ GROGG : HEINZ GROGG :

40 Bonsoir, madame la Présidente, bonsoir messieurs. En tant que producteur, producteur de grande culture, de travaux forfaits et puis d'autres travaux agricoles, je me préoccupe actuellement au niveau de la coordination. Je me questionne beaucoup sur qu'est-ce que la société veut?

45 Depuis que la terre existe, je pense que l'agriculture a toujours su s'adapter aux besoins des gens qui font vivre, qui vivent de la production, pour nourrir la population. Je me questionne aujourd'hui, avec toute la réglementation qui existe, comment on peut devenir concurrentiel, je dois dire que, avec les normes qu'on produit, qui font qu'on produit, il y a une concurrence qui

vient de l'extérieur. Il y a des produits qui viennent de l'extérieur. Est-ce qu'ils sont produits dans les mêmes normes?

LA PRÉSIDENTE :

50

Qu'ici?

M. HEINZ GROGG :

55

Qu'ici?

LA PRÉSIDENTE :

60

Monsieur Sanfaçon, l'importation de produits du porc, ça nous vient principalement de quel pays?

M. DENIS SANFAÇON :

65

L'importation, madame la Présidente, de produits porcins?

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

70

M. DENIS SANFAÇON :

75

Au Québec, on importe très peu de produits porcins, mais on en importe notamment des côtelettes qui, pas des côtelettes, mais des côtes levées qui viennent du Danemark, et aussi il y a des longes et du bacon qui viennent des États-Unis. À ma connaissance, c'est pas mal les marchés que je connais d'importation de porc.

80

Le porc sous forme viande fraîche, qu'on consomme au Québec, est produit au Québec, et une partie, une bonne partie de notre production est exportée pour la plupart vers les États-Unis.

LA PRÉSIDENTE :

85

Maintenant, les normes qui sont imposées dans d'autres pays, sont-elles plus sévères ou aussi sévères ou moins sévères que celles qui sont imposées ici au Québec?

M. DENIS SANFAÇON :

90

Les normes environnementales?

LA PRÉSIDENTE :

Oui? Vous êtes chanceux, n'est-ce pas?

95 **M. DENIS SANFAÇON :**

Oui, c'est...

LA PRÉSIDENTE :

100

Mais je sais que vous allez faire référence à la conférence de...

M. DENIS SANFAÇON :

105

Je vais faire référence, effectivement, à la conférence de monsieur Guy Debailleul, qui a été donnée à Québec si ma mémoire est bonne, oui, et qui a fait une comparaison avec les différentes normes, et ce qu'il constatait c'était que, un petit peu partout dans le monde, il y a une tendance à l'accélération de, au niveau de la normalisation des normes réglementaires et que, un peu partout ce qui est, les codes de bonne pratique avaient tendance à être remplacés par des règlements.

110

Évidemment, ça ne progresse pas au même rythme partout sur la planète et, si on regarde du côté européen par exemple, on est encore à, dans plusieurs pays, à utiliser la directive nitrate. Donc, qui est plus permissive si on veut, en termes de surface, que peut l'être une norme phosphore, mais il se pointe à l'horizon une, la prise en compte du phosphore dans bien des coins, notamment ici autour de nous, en Ontario et dans d'autres provinces, et j'avais déjà d'ailleurs donné des informations à ce sujet, que je n'arrive pas à retrouver, mais on peut consulter la conférence de monsieur Debailleul sur le site de la Commission.

115

120

LA PRÉSIDENTE :

Ça va?

M. HEINZ GROGG :

125

Heu...

LA PRÉSIDENTE :

130

Ça va ou ça ne répond pas à votre question?

M. HEINZ GROGG :

135

Ça répond, mais en partie. Il y a sûrement, il y a la question au niveau de l'importation de viande porcine, mais c'est au niveau de toute importation agricole? Parce que, quand on parle

140 au niveau de la production céréalière c'est la même chose, on fait face à la concurrence mondiale. On produit à des prix, au prix mondial, on a un certain soutien qui vient du gouvernement, mais on est toujours, on a toujours à faire face à des concurrences déloyales qui viennent des pays sous-développés, des produits d'importation qui rentrent avec une moins bonne qualité.

LA PRÉSIDENTE :

145 Donc, vous parlez des cultures, surtout des céréales, est-ce que vous avez...

M. HEINZ GROGG :

Oui.

150 **LA PRÉSIDENTE :**

Des céréales. Avez-vous de l'information à cet effet, monsieur Sanfaçon?

M. DENIS SANFAÇON :

155 Merci madame la Présidente. Bien, de l'information de façon très générale. 48% des produits agricoles, agroalimentaires qu'on retrouve sur les tablettes des marchés et des supermarchés sont des produits d'importation. Je n'ai pas d'autres informations spécifiques pour chacune des, pour chacun des aliments.

160 Par contre, je viens de retrouver les questions normatives, si vous souhaitez qu'on en fasse état davantage.

LA PRÉSIDENTE :

165 Bien, ça faisait partie des préoccupations de monsieur.

M. DENIS SANFAÇON :

170 O.k. Alors, si on prend par exemple l'Iowa, la prise en compte du phosphore va se faire en, et bien cette année, avec un seuil de, à compter de 500 unités animales. Le Wisconsin, l'azote et puis le phosphore, en 2005, avec, on parle de seuil de 1 000 unités animales. C'est dans les tableaux présentés par monsieur Debailleul lors de sa présentation.

175 Le Manitoba, c'est la teneur en azote du sol, les bilans azotés des cultures, mais il y a un seuil à 400 unités animales. Et l'Ontario tient en compte l'azote et le phosphore dans sa nouvelle réglementation, et selon le plus limitant des 2 éléments.

180

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

185 **M. MARIO DUMAIS :**

Vous avez mentionné, avec raison, certains éléments de la compétitivité dans l'industrie porcine comme telle. Maintenant monsieur, même si ça déborde un peu le mandat, nous parle de la compétitivité de l'agriculture en général et nous parle de la compétition déloyale qui vient des pays moins développés.

Maintenant, est-ce que vous avez déjà entendu parler que les pays moins développés, eux-mêmes se plaignent beaucoup de la compétition qu'ils considèrent déloyale en provenance des pays développés, puisque, est-ce que je me trompe en ayant cru entendre que les pays moins développés disent: **Dans les pays développés, on subventionne l'agriculture, dans l'ensemble les pays de l'OCDE, à concurrence de 1 milliard de dollars américains par jour.** Alors, les pays moins développés, eux aussi, disent on est l'objet d'une concurrence déloyale.

Or, ce n'est pas facile de démêler qui fait de la compétition déloyale à qui dans ce dossier-là. Or, je ne sais pas si vous avez des commentaires à nous formuler à ce propos-là?

M. DENIS SANFAÇON :

Je n'ai pas particulièrement de commentaires, mais peut-être rappeler que, effectivement, au niveau de l'OCDE, et plus spécifiquement au porc, l'estimation des subventions à la production, pour 2001, sont de l'ordre de 21% alors que, pour le Canada, elles sont de l'ordre de 8%.

Donc, effectivement, il y a des pays où les subventions à la production sont beaucoup plus élevées. Je n'ai pas les informations pour l'ensemble de l'agriculture, mais on a eu une présentation à cet effet à Montréal, de monsieur Dupuis. C'est la seule information que j'ai, disponible.

LA PRÉSIDENTE :

215 Peut-être pour l'information de monsieur. La conférence de monsieur Guy Debailleul porte la cote LÉGAL-49. Ça c'est le résumé. Puis vous allez avoir les diapos qu'il nous avait présentées, à la cote LÉGAL-49.1, et les transcriptions à la cote TRAN, pour le début de transcription, numéro 17, TRAN-17. Alors, vous pourrez avoir le contenu de ce qui a été transmis à la Commission lors de la présentation de monsieur Debailleul.

M. HEINZ GROGG :

225 La deuxième question c'est au ministère de l'Environnement. Au niveau des dates d'épandage qui étaient raccourcies au 1er octobre, je voudrais savoir si, depuis que les dates ont

230 changé, au niveau des plaintes, parce que j'ai l'impression que, depuis que les dates ont changé,
il y a une plus grosse concentration d'épandage qui se fait dans les mois estivaux, disons le mois
d'août, juillet, août, septembre, puis c'est des mois que les gens ils sont souvent assis sur le
patio, les fenêtres sont ouvertes et puis l'impact de ça entre un épandage qui est fait à l'automne,
entre le mettons le 30 septembre, toujours dans les bonnes pratiques d'enfouissement en
dedans de 24 heures, puis mettons 15, avant la neige admettons, fin d'octobre, début novembre,
est-ce qu'il y a un impact au niveau du lessivage, ces études-là elles existent, s'il y a une
différence de lessivage ou de pertes de valeur fertilisante d'épandage à l'automne? Parce que,
d'après moi il y a aussi, c'est ça qui crée aussi la cohabitation, les senteurs que ça crée dans les
235 mois, surtout au mois d'août, juillet, août.

LA PRÉSIDENTE :

240 Ce que vous voulez savoir dans le fond c'est le fait d'avoir arrêté au 1er octobre
l'épandage, fait en sorte qu'on le réalise donc à des périodes où les gens sont davantage à
l'extérieur, et profitent de l'extérieur, et vous vous dites est-ce qu'il y a des inconvénients
environnementaux de le faire après le 1er octobre? C'est ça votre question?

M. HEINZ GROGG :

245 C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

250 Oui. Monsieur Bouchard.

M. HEINZ GROGG :

255 Si c'est fait dans les bonnes pratiques, dans les meilleures pratiques.

M. SERGE BOUCHARD :

260 Merci madame la Présidente. Bon, quant aux impacts des épandages à l'automne, je
pense qu'il y a eu plusieurs interventions de spécialistes, agronomes, et même la position de
l'Ordre des agronomes, qui démontrent que les avantages agronomiques d'épandre à la fin ou
après la saison des cultures, et les risques de contamination lors des précipitations à l'automne,
fait en sorte qu'il y a un impact qui est négatif sur la qualité de l'environnement. La plupart des
spécialistes, sinon la totalité, s'entendent pour dire que si on veut utiliser à bon escient les
engrais provenant des animaux de ferme, il faut le faire pendant la saison de végétation.

265 Évidemment, comme monsieur le souligne, le fait d'épandre durant la saison estivale,
donc durant la saison de végétation, ça a des effets au niveau des odeurs. Donc, ça a peut-être
augmenté la problématique de cohabitation, mais dans les faits, je pense qu'il y a moyen de
trouver des compromis acceptables, quant aux activités d'épandage durant l'été, bon, on sait, il y
270 a eu des gens qui ont fait des interventions en disant et bien on peut planifier l'épandage à

275 certaines périodes, l'interdire, voire même, durant les activités de festivals ou des choses comme ça, donc de planifier une fertilisation correcte durant l'été, mais en tenant compte aussi de la problématique d'odeurs, et disons il ne faut pas voir le problème en disant bon bien là, ou on le met à l'automne, avec les risques de contamination des nappes d'eau et des cours d'eau, et de dire et bien là l'été c'est les problèmes d'odeurs.

280 Je pense que, quand on regarde les 2 situations, l'avantage est quand même d'y aller vers une fertilisation durant la saison de végétation, et c'est plus facile de trouver des façons de faire qui vont minimiser les risques de nuisance par les odeurs pendant l'été, tout en ayant une façon de faire qui respecte aussi la qualité de l'environnement, des cours d'eau et des nappes d'eau.

LA PRÉSIDENTE :

285 Il y a d'ailleurs, monsieur Nadeau, des journées qui pourront être décrétées, des journées où il est interdit d'épandre, entre le 31, ultérieures au 31 mai et antérieures au 1er octobre. Est-ce que vous pourriez peut-être en glisser un mot ce soir?

M. JEAN NADEAU :

290 Merci madame la Présidente. En fait, donc c'est une loi qui a été adoptée en décembre dernier, qui permet aux municipalités, donc pendant un total de, pour un total de 8 jours, qui ne peut pas toutefois être plus que 2 jours consécutifs, donc permettre aux municipalités d'interdire l'épandage sous certaines conditions cependant, donc pour tenir compte d'événements particuliers, par exemple de fin de semaine, bon, ou de fêtes comme la Saint-Jean ou des fêtes du genre.

300 Alors, il y a un certain nombre de règles qui s'appliquent, donc qui encadrent le travail des municipalités à cet égard-là.

LA PRÉSIDENTE :

305 Par ailleurs, monsieur Sanfaçon, il y a des mesures qui peuvent être mises en place pour essayer de minimiser ou atténuer les odeurs de l'épandage, les odeurs générées par l'épandage?

M. DENIS SANFAÇON :

310 Merci madame la Présidente. Effectivement, quand on parle de lisier plus spécifiquement, on connaît maintenant je pense assez bien les rampes basses, les rampes d'épandage, avec ou sans ?pandior?, et aussi l'incorporation. Évidemment, avec les rampes, on peut réduire jusqu'à 50% la charge d'odeur au moment de l'épandage et, s'il y a incorporation, la réduction peut aller jusqu'à 70% de la charge d'odeur.

315 Ça peut être intéressant parce que, de plus en plus, il y a des équipements qui sont

développés maintenant, pour être tractés directement en arrière de la rampe, alors pour faciliter l'opération.

LA PRÉSIDENTE :

320

Merci. Monsieur Bouchard, dans la foulée de la question de monsieur, moi aussi j'en ai une. Quels sont, dans le REA, quels mécanismes sont prévus pour vérifier qu'une même parcelle de terrain ne puisse être, ne puisse faire l'objet d'une recommandation de, plus d'une recommandation de fertilisation ou plus d'un épandage?

325

M. SERGE BOUCHARD :

330

Évidemment, du côté, au départ, évidemment, là il y a une prémisse incontournable, qui est la responsabilité des professionnels qui planifient tout ça. Donc, au départ, l'agronome va s'assurer que le producteur, on prend comme acquis que c'est un producteur receveur, dans une situation dont vous faites mention, qui recevrait de plusieurs fournisseurs et la même parcelle serait utilisée dans plusieurs plans de fertilisation. Évidemment, nous on s'attend, au départ, que le professionnel, lorsqu'il planifiera la fertilisation, va s'assurer auprès du producteur qu'il n'y a pas de situation comme ça. Bon, évidemment, il sera quand même lié à la réponse provenant du producteur.

335

340

Par la suite, évidemment, le Ministère, on va graduellement, à mesure qu'on va recevoir les bilans de phosphore et, dans ces bilans-là, on va avoir l'information des fournisseurs et des receveurs, tout ça va être intégré dans notre banque d'informations, donc on sera en mesure de voir ceux qui reçoivent, est-ce qu'ils reçoivent de plusieurs personnes, et, évidemment, d'avoir l'information pour voir si c'est les mêmes parcelles qui, à la limite, pourraient être utilisées par plusieurs personnes, donc avoir une double fertilisation.

345

Et, en bout de course aussi, à un moment donné si des gens dépassent les besoins, il va y avoir un enrichissement des sols et, de toute façon, que ce soit parce qu'il y a 2 fournisseurs qui vont épandre sur la même parcelle ou parce que le producteur épand beaucoup plus que ce qui est prévu, à un moment donné, les résultats d'analyses de sol vont démontrer les enrichissements disons excessifs par rapport à la situation normale, et nos vérifications qu'on va faire éventuellement dans les PAEF, lorsqu'on fera nos visites des fermes, nous permettront de déceler ces anomalies-là.

350

355

Mais c'est bien évident que, s'il y a, il ne faut pas non plus croire que, dès qu'il y a une infraction, il y a une lumière rouge en quelque part qui s'allume, et tout le monde le sait. Bien évidemment, il faut quand même vérifier un certain nombre d'éléments pour déceler ces situations-là.

LA PRÉSIDENTE :

360

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Est-ce que vous allez mettre en place un système informatisé qui va permettre de connaître instantanément, au fond, les donneurs et les receveurs?

365

M. SERGE BOUCHARD :

Oui. Ce système-là est en train d'être monté. En principe, les gens d'informatique nous le promettent pour le courant du mois de février, et les tests sont faits ce printemps pour que, dès qu'on commencera à recevoir les bilans, où on aura l'information de ce qui est produit par le producteur, ce qu'il utilise chez eux, ce qui est exporté vers des receveurs, avec les noms et la localisation, toute cette information-là va être entrée dans la banque de données, et elle est montée pour faire des vérifications croisées. Elle sera accessible à l'ensemble du personnel du Ministère.

375

Donc, en région, lorsque quelqu'un va déposer une demande de certificat d'autorisation, l'analyste pourra facilement consulter cette banque-là et s'assurer que monsieur X, qui est soi-disant receveur, selon la demande de certificat d'autorisation, est-ce qu'il est déjà receveur dans la banque et, évidemment, le cas échéant, on fera les avis qu'il faut.

380

Ça ne veut pas dire que, parce que quelqu'un est déjà receveur, que toute sa capacité de réception est déjà utilisée, mais comme on aura aussi le plan de, le bilan du receveur, on connaîtra, chez eux, qu'est-ce qui, ce qu'il produit ou ce qu'il utilise en termes de phosphore, donc ce qu'il gère chez eux, ce qu'il reçoit mettons du producteur X, et on verra effectivement, le bilan de ce producteur-là laissera voir un solde pour une certaine quantité de phosphore et, à ce moment-là, si le nouveau dossier qu'on reçoit est toujours à l'intérieur de la capacité d'accueil.

385

Supposons quelqu'un qui, avec ses cultures, peut gérer 1 000 kilos de phosphore, supposons que lui-même en produit 200 et qu'il achète mettons 100 kilos d'engrais minéral, donc il a besoin de 300 kilos qu'il gère chez eux. S'il reçoit 500 kilos du producteur X, donc il y a 800 kilos d'utilisés, il reste un solde de 200. Si on a une demande de certificat, avec un autre producteur, qui va aller à cette ferme-là, porter 100 kilos, et bien la situation est encore en équilibre, parce qu'il a une capacité de 200 encore et il n'en reçoit que 100.

390

Donc, on va être en mesure, avec l'information contenue dans la banque, de suivre ces situations. Et, bien évidemment, si l'apport prévu dans la demande de c.a., qu'on est en train d'étudier, dépasse la capacité d'accueil, et bien cette entente d'épandage-là ne sera pas acceptée par le Ministère.

395

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

À l'an 1, au moment où le système commence, quand vous faites la vérification terrain, avec le PAEF, je comprends ça. Qu'arrive-t-il à l'an 3, à l'an 4, à l'an 5, quand vous ne disposez plus de la copie du PAEF? Le PAEF d'origine, les années suivantes, il ne vous est pas transmis nécessairement et il n'est pas prévu que vous la demandiez nécessairement. Alors, vous allez

405

donc avoir des informations qu'une, une image fixe à l'an 1, mais des informations à l'an 2, l'an 3, l'an 4, est-ce que vous avez prévu des mécanismes d'ajustement ou de contre-vérification?

M. SERGE BOUCHARD :

410

Le bilan de phosphore qui devra être déposé, la première génération, pour le 15 juin prochain, évidemment, permettra de monter la banque à l'an 1 ou à l'an 0. Évidemment, cela va représenter la situation qui prévaudra l'été prochain.

415

La mécanique qui est prévue autour de ça, ce n'est pas, évidemment les producteurs n'ont pas à déposer à chaque année leur plan agroenvironnemental de fertilisation, comme c'est prévu. On peut aller le consulter, on peut le demander au besoin, mais ils n'ont pas à le produire. Mais ce qui est prévu c'est que le bilan de phosphore devra être mis à jour à chaque fois qu'il sera modifié.

420

Donc, si, pour une raison ou pour l'autre, dans 1 an ou dans 2 ans, un producteur décide d'utiliser de la phytase, donc ça vient modifier sa quantité de phosphore qu'il produit, ça peut libérer de la terre, lui permettre d'augmenter le cheptel, s'il décide de changer de receveur, il devra mettre à jour son bilan de phosphore. Donc, ce n'est pas une opération formelle pour tout le monde annuellement, mais la mécanique fait en sorte que les gens devront mettre à jour ce bilan de phosphore-là, ce qui nous permettra de garder à jour aussi notre banque de données.

425

LA PRÉSIDENTE :

430

Ça va, monsieur?

M. HEINZ GROGG :

Pas tout à fait.

435

LA PRÉSIDENTE :

Non. Alors, allez-y.

440

M. HEINZ GROGG :

Je sais que les bonnes pratiques qu'on doit, en tant qu'agriculteur, qu'on doit appliquer le fumier soit au post-levé, pour le plant qui est en croissance, mais on sait très bien, puis c'est ça que j'ai demandé, c'est quoi le pourcentage de déchets animaux qui sera étendu, épandu à la fin de la saison? On sait très bien que ça ne peut pas se faire tout au printemps, puis encore moins si on a des années comme l'an 2002, qu'un printemps tardif, on est limité avec des unités thermiques pour le semis, on a des contraintes à l'assurance-récolte, en plus il faut appliquer le fumier à ce moment-là, mais on retarde tout le processus de croissance.

445

450

On sait très bien que, puis c'est ça que je vous demande, c'est quoi le pourcentage

d'épandage de fumier qui est mis à l'automne? Puis je vous demande c'est quoi la différence entre le 30 septembre ou le 30 octobre, c'est du fumier qui reste dans le sol? Y a-t-il une différence au niveau agronomique, qui dit un fumier qui est mis en terre et qui est viré...

4 55 **LA PRÉSIDENTE :**

Enfoui.

4 60 **M. HEINZ GROGG :**

... enfoui dans le sol, y a-t-il une différence entre le 30 septembre et puis le 30 octobre, ou même plus tard?

4 65 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, moi j'irais voir nos amis de l'Agriculture et on va avoir une réponse.

M. DENIS SANFAÇON :

4 70 Merci, madame la Présidente. Effectivement, on a toujours des réponses, pas toujours les bonnes peut-être, mais on a toujours des réponses.

Bien, évidemment, 30 septembre, 1er octobre, je veux dire...

4 75 **LA PRÉSIDENTE :**

Et 30 octobre, c'est et 30 octobre?

M. DENIS SANFAÇON :

4 80 30 octobre, excusez-moi.

LA PRÉSIDENTE :

4 85 Un mois plus tard.

M. DENIS SANFAÇON :

4 90 Bon, un mois plus tard. Si c'était aussi simple que ça, il n'y aurait pas eu nécessité de faire autant de recherches, comme il y en a eu sur disons les risques environnementaux associés aux périodes d'épandage, selon qu'on parle de lisier ou de fumier, selon qu'on parle des différentes pratiques.

4 95 L'Institut de Recherche et de Développement en agroenvironnement évalue que, en post-récolte, sur des résidus de culture, avec un rapport carbone/azote élevé, le risque est moins

grand que sans, que sur, toujours en post-récolte, quand il y a épandage quand il n'y a pas de résidus de culture. Alors, mais de fixer des dates là-dessus, c'est toujours un peu embêtant.

500 C'est sûr qu'il y a des, l'idée, quand on épand de l'azote, c'est que la plante soit en croissance et puis qu'elle puisse le prélever. Ça c'est un élément de base et... Mais les périodes et les pratiques, c'est-à-dire les pratiques influent beaucoup sur le risque associé à chacune aux épandages. Et, en tout cas, il y a des tableaux, sur un document qu'on a déposé à la Commission, et qui s'appelle **Périodes d'épandage des engrais de ferme et risque**
505 **environnemental**, des chercheurs Côté, Giroux, Guertin, et on voit là des risques selon différents scénarios, comme je mentionnais tantôt.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

510

M. MARIO DUMAIS :

Ça c'est relativement, votre réponse relativement à la deuxième question, mais la première question était quelles sont les pratiques actuelles en agriculture en matière de dates
515 d'épandage, et je me souviens d'avoir vu dans le bilan agroenvironnemental qu'il y a une évolution importante et rapide au cours des dernières années, relativement aux dates d'épandage. Alors, si vous pouviez nous donner ces informations-là, ça répondrait peut-être à la première question de à quelle date aujourd'hui, au Québec, on épand?

520 **M. DENIS SANFAÇON :**

Vous dites dans le bilan agroenvironnemental, vous faites référence à?

M. MARIO DUMAIS :

525

Oui, je crois que c'est le bilan agroenvironnemental, je crois que c'est celui des exploitations porcines, si je ne me trompe pas. Parce qu'on parle, je me réfère à des tableaux qui donnaient une évolution, qui m'avait surpris par sa rapidité des changements de date. Or, comme le bilan agroenvironnemental de l'ensemble de l'agriculture n'a été fait qu'une fois, il doit
530 s'agir du bilan agroenvironnemental des fermes porcines, qui a été fait 2, 3 fois, où là on peut voir une évolution.

M. DENIS SANFAÇON :

535 J'ai des informations sur l'incorporation du lisier ici, je ne sais pas si on en a sur les dates.

MME HÉLÈNE BRASSARD :

540 C'est en Mauricie par exemple.

M. DENIS SANFAÇON :

545 En Mauricie, oui. Mais ça existe, on l'a dans le... Sur l'incorporation, par exemple, en '96, incorporation en moins de 24 heures, il y avait 23% des lisiers qui étaient incorporées. En 2001, 41%.

550 Sur les dates comme telles, j'avoue que je ne le trouve pas et on ne semble pas le trouver non plus, mais nous allons le trouver et vous revenir.

LA PRÉSIDENTE :

C'est ce que j'allais vous suggérer. Ça va, monsieur, on va revenir avec une réponse.

555 **M. HEINZ GROGG :**

En partie.

LA PRÉSIDENTE :

560 Non, mais on va, le Ministère va chercher l'information et revenir avec une réponse.

Madame Claudette Piché.

565 **MME CLAUDETTE PICHÉ CLAUDETTE PICHÉ :**

Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

570 Bonsoir madame.

MME CLAUDETTE PICHÉ :

575 Une question que j'aurais à poser c'est, depuis plusieurs années, on a industrialisé et chimifié l'agriculture, on s'applique maintenant à cultiver des plantes trop exigeantes pour nos sols alors, avec les résultats qu'on connaît, dégradation des sols et de l'environnement, croyez-vous que cette façon de produire est la meilleure pour nourrir l'humain, pour nourrir l'humain seulement?

580 **LA PRÉSIDENTE :**

J'aimerais ça que vous essayez de nous expliquer ce que vous avez en tête.

585

MME CLAUDETTE PICHÉ :

590 C'est que, moi ce que je vois c'est que les, nous, comme les animaux, on offre, entre autres, une résistance aux antibiotiques, c'est, je me dis il me semble qu'il y a d'autres manières de produire, ce serait de comparer un peu ce que vous, comment je pourrais dire ça, comment...

LA PRÉSIDENTE :

595 Mais vous parlez de la production comme telle des porcs?

MME CLAUDETTE PICHÉ :

Oui.

600 **LA PRÉSIDENTE :**

L'usage dans l'alimentation, de facteurs de croissance, des antibiotiques, c'est de ça que vous parlez?

605 **MME CLAUDETTE PICHÉ :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

610 O.k. Et vous êtes inquiète par rapport à ça?

MME CLAUDETTE PICHÉ :

615 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

620 Et, d'abord, vous aimeriez savoir si ça peut avoir un impact sur vous, sur votre santé à vous?

MME CLAUDETTE PICHÉ :

625 Bien, par rapport, est-ce qu'il y a des études qui ont été faites par rapport à ce que, de la manière que les porcs, les cochons sont élevés dans des mégas porcheries, est-ce qu'il y a une étude qui a été faite par rapport à l'humain qui consomme ces aliments-là?

LA PRÉSIDENTE :

630 En fait, ce que madame veut savoir c'est est-ce que la façon dont on alimente les porcs,

dans les porcheries, et dont on les soigne, est-ce que ça peut avoir un impact sur la santé humaine? Et est-ce qu'il y a des études qui nous permettent d'apprécier la réponse que vous allez nous fournir? Monsieur Sanfaçon.

635 **M. DENIS SANFAÇON :**

Bon, effectivement, je pense qu'il faut faire, il faut peut-être reprendre. Les porcs sont alimentés essentiellement de moulée composée essentiellement de grain. Donc, de ce côté-là, je pense que la problématique n'est pas là. Peut-être qu'on fait référence par exemple à l'usage, à l'utilisation d'antibiotiques en production. Alors, en production porcine au Québec, les antibiotiques qui sont utilisés, et on a eu une conférence là-dessus à Saint-Jean-sur-Richelieu, du docteur André Broes, sont utilisés à des fins curatives, à des fins préventives et comme facteurs de croissance.

640
645 Tous les produits utilisés sont des produits homologués par Santé Canada et sont utilisés pour les fins pour lesquelles ils sont homologués. Tous les produits vendus et utilisés au Québec, en termes de médicaments, le sont par un médecin vétérinaire, donc sous ordonnance vétérinaire je devrais dire plutôt, et ce qui est un peu, ce qui est unique en Amérique du Nord, parce que c'est le seul endroit où les producteurs ne peuvent pas aller chercher les médicaments eux-mêmes. Donc, ça prend une ordonnance de médecin vétérinaire ici pour avoir des médicaments.

650
655 L'autre élément je pense qu'il faut mentionner c'est que tous les porcs abattus passent au système d'inspection fédérale et il y a des prélèvements qui sont faits régulièrement pour vérifier s'il y a présence de résidus, et les résultats sont publiés par l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Et, quand on consulte ces résultats, on voit que les taux de résidus sont excessivement rares et très faibles.

LA PRÉSIDENTE :

660
Donc, on... oui, monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

665 C'est parce que la question de madame porte sur l'effet de la manducation de la viande de porc chez les humains. Est-ce que la pratique, est-ce qu'on a des études systématiques qui permettent de voir par exemple, chez des mangeurs de porc, un phénomène d'accélération de l'antibiorésistance?

670 **M. DENIS SANFAÇON :**

Merci madame la Présidente. Des phénomènes d'antibiorésistance, comme on a eu l'occasion d'en discuter à quelques reprises devant cette Commission, d'antibiorésistance dépistés chez l'humain, sont d'abord reliés à l'utilisation d'antibiotiques chez l'humain.

675

680 Maintenant, on soupçonne des phénomènes, une possibilité de transmission d'antibiorésistance notamment pour des bactéries qui pourraient être présentes chez le porc, à celles qui pourraient infecter l'humain, et ce que j'en connais c'est que les producteurs et les travailleurs d'abattoir seraient les, chez les 2 groupes sur lesquels, semble-t-il, le phénomène a été confirmé.

685 Il est soupçonné que l'utilisation d'antibiotiques, notamment à titre de facteur de croissance, pourrait contribuer à la hausse de l'antibiorésistance qui est observée par rapport à certaines bactéries chez l'humain, mais c'est rarement confirmé, par un lien de causalité, dans la littérature scientifique.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

690 Donc, il n'y a pas de conclusion, mais il y a une vraisemblance ou il y a des, il y a une possibilité de?

M. DENIS SANFAÇON :

695 Il y a une possibilité et, dans certains cas, une probabilité aussi pour, comme je mentionnais, pour les producteurs et les travailleurs. Ça, ça semble être assez reconnu par la communauté scientifique, que c'est une possibilité réelle. Pour le reste, c'est un peu plus flou en termes de conclusion.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

700 Alors, chez les travailleurs, comment le transfert se fait-il de l'un à l'autre? Comment le processus d'antibiorésistance se produit-il? Parce que ce n'est pas la manducation, à ce moment-là, c'est?

705 **M. DENIS SANFAÇON :**

710 Bon, la médication, ce que ça fait sur une bactérie c'est soit que c'est des antibiotiques ou les antimicrobiens peuvent avoir des actions bactériostatiques ou bactéricides. On tue ou ça arrête la croissance.

715 Face à un ennemi, pour essayer de vulgariser la chose là, chaque population développe un mécanisme de défense. Dans le cas des bactéries, une bactérie se reproduit, dans des conditions normales, et se double au rythme de, se double aux 15 minutes mettons, à peu près. Donc, vous comprenez que, à ce rythme de génération-là, et que quand un antibiotique est utilisé et, par exemple, si la personne cesse l'utilisation de l'antibiotique avant d'avoir complété toute sa médication, pour donner un exemple chez l'humain, il est possible à ce moment-là qu'il y ait une modification des, par exemple, il y ait transfert et que les bactéries développent une manière de résister à l'antibiotique. Ça peut être en secrétant une protéine qui va protéger l'enveloppe, bon, il y a différents mécanismes.

720

725 Et ce qui est soupçonné dans certains cas, c'est que, par transfert plasmidique, mais là on rentre vraiment dans des choses un peu compliquées, c'est qu'une bactérie qui aurait développé un gène de résistance, pourrait transférer ce gène de résistance-là à une autre bactérie. Donc, par exemple, une bactérie pathogène pourrait transférer, ou une bactérie non pathogène même, à une bactérie pathogène pour une autre espèce.

C'est un peu, en tout cas, ce que la littérature rapporte sur les phénomènes, mais c'est des phénomènes assez complexes et pas faciles à vulgariser.

730 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

735 Donc, dans le cas de ceux, des producteurs ou des travailleurs, on est dans l'ordre de la probabilité, au plan scientifique, c'est à un certain niveau de démonstration. Dans l'alimentation, on serait dans l'ordre de la plausibilité ou de la possibilité? Là, on est à un niveau de connaissance moins avancé, est-ce que je me trompe?

M. DENIS SANFAÇON :

740 C'est-à-dire qu'on soupçonne effectivement qu'il puisse y avoir quelque chose, mais de là à en faire la démonstration, jusqu'à maintenant là, ce n'est pas évident.

LA PRÉSIDENTE :

745 Oui, monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS :

750 Madame explore des dangers potentiels sur la santé humaine, reliés aux méthodes modernes ou actuelles de pratiquer l'agriculture ou l'élevage. Il y a des méthodes qui sont pratiquées, qu'on associe à des méthodes alternatives de pratiquer l'agriculture. Par exemple, l'agriculture biologique. On sait que, dans la production porcine, ce n'est pas une pratique très étendue, loin de là, c'est extrêmement marginal, mais il y a des gens qui pratiquent l'agriculture biologique dans l'élevage porcin.

755 On a entendu des exposés qui ont fait mention que la pratique de l'agriculture biologique n'était pas, elle non plus, sans danger du point de vue des conséquences sur la santé des humains. Parce que, pour vraiment apprécier une situation et dire bon, la façon de pratiquer peut créer des problèmes, donc pratiquons une façon alternative. Maintenant, si les façons alternatives elles-mêmes ont également des dangers potentiels pour la santé, il faut le savoir avant de réorienter les pratiques, pour, en se disant si on ne pratique plus à la manière actuelle, il n'y aura plus de danger pour la santé.

765 Or donc, pourriez-vous nous dire si, effectivement, on a entendu, dans les présentations qui nous ont été faites jusqu'à maintenant, que d'autres façons de pratiquer l'agriculture pouvaient également comporter des dangers potentiels pour la santé?

M. DENIS SANFAÇON :

770 Merci madame la Présidente. Effectivement, quand on parle par exemple d'élevage
biologique, on fait souvent référence à des élevages dont les animaux ont accès à l'extérieur. Je
ne sais pas si les, en tout cas, les gens qui ont mon âge et davantage se rappellent de la
trichinose chez le porc et qui faisait que les gens nous disaient, ou les spécialistes nous disaient:
Faites cuire le porc jusqu'à tel degré et caetera. Bon, la *Trichina spiralis* qui est l'agent
causal de la trichinose, quand on a, quand on garde les porcs à l'intérieur, le problème ne se
775 présente pas, parce qu'il y a un autre intermédiaire qui se trouve à l'extérieur, dehors.

Donc, d'entrer les porcs à l'intérieur a permis, entre autres, de minimiser et d'annuler,
d'annihiler les risques de trichinose. C'est un exemple qu'on pourrait donner. Donc, ce n'est
jamais, je dirais, ni blanc ni noir. Il y a des avantages de part et d'autre, et il faut connaître aussi
780 les risques associés à chacun des modes d'élevage, et là j'en ai donné un exemple pour le porc,
pour les animaux gardés à l'extérieur, plus spécifiquement le porc.

On peut parler aussi des problèmes de parasitisme de façon générale, chez l'ensemble
des, qui peut être disons pire à l'extérieur, surtout quand les autres intermédiaires, nécessaires à
785 la transmission, se retrouvent dans la nature.

LA PRÉSIDENTE :

790 Ça va, madame?

MME CLAUDETTE PICHÉ :

On peut comprendre mon inquiétude par rapport à ça, c'est que je suis peut-être
porteuse de la maladie Creutzfeldt-Jakob parce que j'ai mangé de la viande dans, là dans les
795 années '80, '90, si on résidait en Europe plus de 6 mois, maintenant on n'a plus le droit de
donner du sang à Héma-Québec, qui pourtant eux le vendent notre sang, alors ils ne veulent pas
de mon sang parce que je peux être porteuse de la maladie Creutzfeldt-Jakob parce que j'ai
mangé de la viande en Europe, qui pourtant avaient des normes eux autres aussi, tu sais. Ça
fait que ça pose des inquiétudes des fois les normes, tu sais.

800

J'ai une autre question. C'est qu'est-ce que nous coûte et qu'est-ce que nous rapporte
l'industrie porcine, comme citoyen québécois, en considérant les impacts environnementaux
d'une telle production?

805 **LA PRÉSIDENTE :**

Peut-être que vous n'aurez pas une réponse complète, parce que la Commission a
justement demandé aux ministères qui sont devant vous d'évaluer les coûts environnementaux
de la production porcine. Alors, c'est un exercice qui est en train d'être évalué et probablement
810 qu'on aura, à plusieurs égards, des réponses qualitatives et non pas quantitatives.

Maintenant, qu'est-ce qu'elle nous rapporte et qu'est-ce qu'elle coûte, si on se limite aux coûts de production, est-ce que vous avez une information, monsieur Sanfaçon?

815 **M. DENIS SANFAÇON :**

Merci madame la Présidente. Peut-être juste un élément pour compléter la question relative aux médicaments. Il y a un site de Santé Canada qui peut être intéressant, ça s'appelle **La foire aux questions des médicaments vétérinaires**, et je peux donner l'adresse Internet.

820 Le [www.hc](http://www.hc.gc.ca) pour **Health Canada**, [-sc](http://www.santecanada.gc.ca) pour Santé Canada, [.gc](http://www.gouvcanada.gc.ca) pour gouvernement du Canada, [.ca](http://www.canada.ca). Et là, dedans vous allez du côté de **Vet drugs** et puis il y a un site français où il y a toutes sortes de questions qui touchent qu'est-ce, c'est quoi les agents microbiens, c'est quoi le phénomène d'antibiorésistance et caetera, et comment c'est surveillé et supervisé par l'Agence canadienne de l'inspection des aliments et Santé Canada, en regard des homologations.

825

Maintenant, pour la question des, qu'est-ce que ça rapporte? Bon, je peux donner quelques...

LA PRÉSIDENTE :

830

Et qu'est-ce que ça coûte?

M. DENIS SANFAÇON :

835 Et qu'est-ce que ça coûte, je peux donner quelques informations relatives, notamment, aux emplois créés, aux emplois associés au secteur. Alors, production et transformation, c'est 30 000 emplois. Les valeurs de livraison, c'est 2,7 milliards, et les revenus de, des revenus d'exportation, annuels, en tout cas l'an dernier, étaient de 809 millions de dollars.

840 Maintenant, ce que ça coûte, là on fait référence aux aides gouvernementales et le dernier chiffre qu'on a et qui a été fourni par Agriculture agroalimentaire Canada, de mémoire par monsieur, je ne me souviens plus de son nom, était sur les...

LA PRÉSIDENTE :

845

Monsieur Dupuis.

M. DENIS SANFAÇON :

850 Monsieur Dupuis, une estimation sur le soutien à la production, était de 8%, si ma mémoire est bonne. Donc, par rapport à la valeur de la production, comprenant toutes les formes d'aide canadienne.

855

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez dit 8.5%, c'est ça que vous avez dit?

860 **M. DENIS SANFAÇON :**

Attendez un petit peu, 8% je pense, le S.P. Canada.

LA PRÉSIDENTE :

865

8% de quoi?

M. DENIS SANFAÇON :

870

L'estimation de subvention à la production sur la valeur de la production.

LA PRÉSIDENTE :

875

De la production, d'accord.

M. DENIS SANFAÇON :

880

Oui, effectivement, 8%. L'OCDE est à 21%. Donc, l'OCDE subventionne beaucoup plus le secteur porcin que peut le faire le Canada. Slovaquie, Mexique, 21%, l'Union Européenne, de façon générale, est à 25, et si on prend des pays comme le Japon, la Corée et l'Islande c'est 42%.

LA PRÉSIDENTE :

885

Est-ce que le pourcentage, il est possible d'avoir un pourcentage pour le Québec?

M. DENIS SANFAÇON :

890

Quand monsieur Dupuis a fait sa présentation, on n'avait pas le pourcentage pour le Québec, de 2001.

LA PRÉSIDENTE :

895

L'aviez-vous pour une année antérieure, je vous demande?

M. DENIS SANFAÇON :

900

8.5.5, bloc 5, section 5.

LA PRÉSIDENTE :

Vous êtes comme moi, vous connaissez bien vos numéros.

905 **M. DENIS SANFAÇON :**

Bon, ici on a calculé, pour la période 95-96 et à 99-2000. Alors, les transferts, tous les transferts, alors les transferts directs, comprenant les montants versés directement aux producteurs par les instances gouvernementales, exemple sécurité du revenu, les transferts indirects, c'est-à-dire l'aide gouvernementale qui n'est pas versée directement aux producteurs, par exemple la recherche, la formation, les services conseils et caetera, et toutes les questions de gestion de l'offre, sont estimés et sont calculés et sont mis en relation avec la valeur de la production.

915 Alors, pour les années que j'ai mentionnées, c'est-à-dire 1995-96 à 99-2000, pour le Québec, dans le secteur porcin, l'ensemble de ces aides-là était évalué à 14,5% et, si on veut d'autres exemples, et bien les produits laitiers, 27,7%, volaille et oeufs, 28,6, bovins, 26,4, céréales et oléagineux, 17,2, fruits et légumes, 15,6.

920 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

925 Est-ce que cela inclut ou exclut le 8% fédéral?

M. DENIS SANFAÇON :

930 Pardon?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

935 Est-ce que cela inclut ou s'additionne au 8% fédéral?

M. DENIS SANFAÇON :

C'est des transferts totaux.

940 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

O.k.

945

MME CLAUDETTE PICHÉ :

Mais là, les impacts environnementaux ne sont pas calculés à ce moment-là?

950 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Non non.

LA PRÉSIDENTE :

955

Non non, pas du tout.

MME CLAUDETTE PICHÉ :

960

O.k.

LA PRÉSIDENTE :

Pas du tout.

965

MME CLAUDETTE PICHÉ :

D'accord.

970 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

MME CLAUDETTE PICHÉ :

975

Merci.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

980

On les a demandés, mais on n'a pas eu de réponse encore.

LA PRÉSIDENTE :

Mais on les a demandés, mais on n'a pas l'information.

985

MME CLAUDETTE PICHÉ :

D'accord. Merci.

990

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

On a tendance à nous répondre qu'ils ne sont pas calculables parce qu'ils sont difficiles à comptabiliser, mais on a redemandé l'exercice, justement.

995

LA PRÉSIDENTE :

Merci madame Piché. Monsieur Sylvain Gagnon.

1000

M. SYLVAIN GAGNON . SYLVAIN GAGNON :

Bonjour madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

1005

Bonsoir monsieur Gagnon.

M. SYLVAIN GAGNON :

1010

Ma première question, je voudrais savoir de quelle façon la propriété des terres, en tout ou en partie, offrirait une meilleure protection, au niveau environnemental, autant pour les fermes existantes que pour les projets futurs, puisque la spécialisation dans les entreprises de toutes formes, que ce soit en agriculture ou autres, et ainsi que la concurrence, entraîne souvent l'abandon de certains secteurs au niveau des unités de production et des champs?

1015

Par exemple, un producteur de grande culture, qui n'a pas d'animaux, n'a-t-il pas plus le souci de préserver ses sols en ne les surfertilisant pas?

LA PRÉSIDENTE :

1020

Monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

1025

Si on se place dans une production sans sol, elle produit des déjections, donc elle produit du phosphore. Et il faut être capable de disposer de ces déjections-là, pour pouvoir, pas s'en débarrasser, mais les réutiliser ou que ça puisse fertiliser des champs. Donc, c'est évident que des entreprises qui se sont développées, et sans acquérir des sols, et bien là elles se voient contraintes de, écoutez, elles sont prises avec leur surplus de fumier.

1030

Donc, évidemment, ça encourt une difficulté financière s'ils ne sont pas capables de se trouver des terres pour être capables de les épandre.

1035

LA PRÉSIDENTE :

1040 Mais monsieur, ce que vous cherchez un peu à, la réaction que vous cherchez c'est de dire un producteur qui est propriétaire de ses terres et qui cultive, va avoir un plus grand souci à bien fertiliser ses terres, pour pouvoir obtenir le rendement souhaité. Alors que le propriétaire..

M. SYLVAIN GAGNON :

1045 Plus grand ou égal.

LA PRÉSIDENTE :

1050 Alors que le propriétaire qui n'a pas, un producteur par exemple porcin, qui est sans sol, lui, va avoir simplement comme souci de produire du porc et donc, n'aura pas, ne contraindra pas sa production puisque, tant qu'il trouvera des terres, qu'il pourra louer des terres, il produira.

M. SYLVAIN GAGNON :

1055 C'est ça, parce qu'il existe certains agriculteurs qui n'ont pas d'exploitation animale, qui ne produisent pas ni de fumier ni de lisier, puis qui sont spécialisés dans la production de, que ce soit de grande culture ou qui ont besoin de fertilisants, puis qui ne sont pas intéressés à faire de la production animale parce que, premièrement, leur spécialité ce n'est pas celle-là. Donc, est-ce que le fait qu'un producteur soit, un producteur de porc soit propriétaire d'un terrain donné, offre une meilleure protection au niveau de l'environnement, que si le propriétaire de la terre où les purins ou lisiers sont étendus, ne possède pas l'unité qui produit ce fumier-là?

1060

LA PRÉSIDENTE :

1065 Monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

1070 On va les prendre un par un. Donc, une entreprise qui produit du porc, qui ne se préoccupe pas de la quantité de déjections, va se retrouver rapidement en surplus de phosphore. Donc, elle, elle a un risque pour l'environnement. Le règlement lui, il dit: **Pour disposer du phosphore, et bien on va utiliser un PAEF, un plan agroenvironnemental de fertilisation, qui va tenir compte de la richesse du sol, le prélèvement des plantes, qui va déterminer en même temps la superficie requise pour l'épandre.** Donc, une entreprise qui possède ses terres va pouvoir disposer de ces déjections-là, puis va... donc, sur le risque environnemental, et bien lui il est capable de disposer des surplus de fumier que l'entreprise génère.

1075

1080 L'autre situation c'est une entreprise qui dispose seulement de terres, si j'ai compris? Donc, si elle dispose seulement de terres, et est-ce qu'elle fait une production animale?

LA PRÉSIDENTE :

Non, juste pour fins de culture.

1085 **M. PIERRE FORTIN :**

Donc, mettons c'est un producteur de céréales.

LA PRÉSIDENTE :

1090

On va prendre cet exemple-là.

M. PIERRE FORTIN :

1095

Donc, le producteur de céréales, lui, il est obligé, s'il reçoit des déjections animales d'une autre entreprise animale, de réaliser un PAEF, un plan agroenvironnemental de fertilisation. Par contre, il n'y a rien qui l'oblige de prendre des déjections animales. Il pourrait mettre juste de l'engrais minéral et puis il pourrait, théoriquement, le réaliser.

1100

Donc, sur le plan environnemental, une entreprise qui épand du fumier, si elle est seulement qu'une entreprise végétale, elle n'encourt pas plus de risque environnemental si elle épand son fumier, si elle reçoit du fumier et que ce fumier-là il est géré par le plan agroenvironnemental de fertilisation, qu'une entreprise qui produit du porc par exemple et qui, elle, dispose des terres.

1105

LA PRÉSIDENTE :

1110

Mais de toute manière, que vous ayez des terres ou que vous n'ayez pas des terres, il faut disposer de votre lisier. Et, si vous disposez de votre lisier, ce sera sur des sols, et il faudra qu'il y ait un plan agroenvironnemental de fertilisation sur ce sol, en rapport avec le sol qui sera cultivé, et que le lisier soit produit par un producteur qui est propriétaire de terres, qui est locataire de terres ou qui n'a pas de terre, bref, quelle que soit la situation, c'est le milieu récepteur qui fait foi du respect environnemental du principe, du fait que l'on va respecter l'environnement, parce qu'on va devoir respecter un plan agroenvironnemental de fertilisation.

1115

Est-ce que je me trompe?

M. PIERRE FORTIN :

1120

C'est vrai si on disposait beaucoup de terres. Sauf que là, présentement, on a un surplus de déjections par rapport à la capacité des sols pour épandre ce lisier-là. Donc, une entreprise qui se retrouvait seulement avec des ententes d'épandage ou avec des locations, pourrait avoir de graves problèmes si, éventuellement, à la levée du moratoire, elle se, il y aurait une pénurie de terres. Donc elle, elle aurait des risques. Parce que là, il faudrait soit qu'elle utilise des technologies pour réduire la quantité de phosphore. Il faudrait qu'elle réduise son cheptel ou

1125

faudrait qu'elle procède au traitement et caetera.

LA PRÉSIDENTE :

1130 Mais il n'en demeure pas moins que, lorsque appliqué sur, lorsque appliqué sur les sols,
la fertilisation doit se faire en conformité avec un plan agroenvironnemental de fertilisation et,
selon ce qu'on a entendu ici, donc selon les règles de l'art qui font en sorte qu'on minimise le
plus possible les rejets dans l'environnement, c'est bien ça, oui?

M. PIERRE FORTIN :

1135 C'est bien ça.

M. SYLVAIN GAGNON :

1140 Ma deuxième question, est-ce que les producteurs qui respectent le règlement en
vigueur avant le moratoire paient présentement de façon injuste pour ceux qui ne respectaient
pas?

M. PIERRE FORTIN :

1145 Qu'est-ce qu'un producteur qui respecte par rapport à celui qui ne respecte pas, pour que
je puisse centrer ma réponse? Il ne respecte pas la réglementation ou?

LA PRÉSIDENTE :

1150 Qui respectait quoi, c'est ça?

M. SYLVAIN GAGNON :

1155 Qui respecte la réglementation du ministère de l'Environnement.

LA PRÉSIDENTE :

1160 Donc, d'abord, faudrait peut-être se poser la question est-ce que le nouveau règlement a
été mis en place parce qu'il y avait des gens qui ne respectaient pas l'ancien règlement?
Faudrait peut-être commencer par ça.

M. SYLVAIN GAGNON :

1165 Hum, hum.

LA PRÉSIDENTE :

1170 Ce n'est peut-être pas ça l'objectif du nouveau règlement. L'objectif du nouveau
règlement, si je ne m'abuse, c'est d'essayer de contrôler le plus possible la production de

phosphore. Alors, monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS :

1175 Oui. C'est qu'il faudrait que vous précisiez votre question. Parce que vous dites
quelqu'un qui respectait le règlement de l'Environnement antérieurement, mais le règlement de
l'Environnement a beaucoup de dispositions, bon. On peut dire quelqu'un respecte le règlement
de l'Environnement parce qu'il y a de l'entreposage étanche, c'est un aspect. Or, qu'est-ce que
vous avez en tête, quel aspect du règlement antérieur vous avez en tête quand vous dites
1180 quelqu'un qui respectait auparavant le règlement? Sous quel angle, sous quel aspect? Et là,
vous dites est-ce qu'il est pénalisé? Moi, je n'arrive pas du tout à comprendre le sens de, sans
plus de précision, de votre question.

M. SYLVAIN GAGNON :

1185 Ce que je veux savoir c'est que, avant que le nouveau règlement soit en place ou ce
qu'on pourrait appeler le temps d'arrêt ou le moratoire, peu importe, depuis le mois de juin
l'année dernière, il y a certains producteurs, et probablement une majorité de producteurs qui
respectaient les règlements en vigueur sur tous les aspects, que ce soit au niveau de
1190 l'entreposage, de l'épandage, de la disposition, de la production de phosphore, qui n'étaient pas
hors-la-loi si on veut sur aucun aspect, est-ce que ça existait des producteurs comme ça?

M. MARIO DUMAIS :

1195 Et, en quoi, et bien pourriez-vous nous expliquer en quoi quelqu'un qui respectait les
règlements, comme vous mentionnez, tous ses aspects, en quoi il serait pénalisé...

LA PRÉSIDENTE :

1200 Par le nouveau règlement.

M. MARIO DUMAIS :

Par le nouveau règlement?

1205

M. SYLVAIN GAGNON :

Bien, s'il respectait le règlement antérieur, et qu'il avait des, soit des projets d'expansion
ou d'agrandissement d'une ferme existante, présentement ces projets-là sont impossibles à
1210 réaliser parce que la nouvelle réglementation continue de réglementer les fermes qui existent,
mais au moment où on se parle il n'existe pas de possibilités d'avoir des projets, de projets
futurs?

1215

M. MARIO DUMAIS :

Pour tout le monde. Ceux qui respectaient et ceux qui ne respectaient pas.

1220 **M. SYLVAIN GAGNON :**

C'est ça.

M. MARIO DUMAIS :

1225

Alors, tout le monde est dans un moratoire.

LA PRÉSIDENTE :

1230

En fait, il faut peut-être plus chercher à comprendre, et je reviens à ce que je disais tantôt, pourquoi il y a un nouveau, pourquoi on a modifié le règlement? Quel était l'objectif cherché? Par ailleurs, avec ce règlement, on a imposé une période de moratoire, c'est 2 choses ça. Il y a un nouveau règlement, puis il y a une période de moratoire. Alors, on va essayer de comprendre pourquoi il y a un nouveau règlement puis pourquoi il y a une période de moratoire?

1235

Peut-être que ça va répondre à une partie de votre question.

M. PIERRE FORTIN :

1240

Il y a plusieurs éléments. Bon, si on prend le règlement, pourquoi on a un nouveau règlement? On a un nouveau règlement parce qu'on voulait introduire une norme, une norme phosphore, une norme phosphore qui nous permet de tenir compte de la réalité des producteurs, c'est-à-dire de la réalité des quantités de déjections de phosphore par entreprise. On voulait inclure une gestion ferme par ferme.

1245

On voulait également avoir un meilleur contrôle sur les superficies, sur les quantités qui sont épandues, et être capable d'avoir des règles environnementales, des objectifs, et le respect d'objectifs environnementaux. Donc, on voulait aussi simplifier le règlement. Donc, on est parti d'un règlement qui était très complexe à lire et à interpréter à un règlement qui est plus simple.

1250

On voulait aussi augmenter le nombre de contrôles. Donc, on va procéder à la visite de l'ensemble des fermes agricoles d'ici 2 ans, et plus spécifiquement pour la production porcine, on va faire une première inspection durant la prochaine année qui s'en vient. Donc, il y a plusieurs éléments qui nous ont amenés à introduire ce qu'on a appelé au début une modernisation du RPOA, de l'ancien règlement.

1255

1260

Maintenant, parallèlement à ça, il y a eu une problématique de surplus de fumier, une problématique aussi de cohabitation harmonieuse dans certaines régions. Donc, il était, et avec une dégradation du milieu, notamment sur certains cours d'eau, et on s'est donné un temps d'arrêt pour dire attention, il y a peut-être des trous dans le **puzzle**, il y a peut-être que le, il y a le règlement qui est un joueur important dans la problématique, mais il y a peut-être aussi d'autres

outils, qui devraient être développés soit au niveau municipal ou soit, ou il y a des questions qu'on doit répondre.

1265 Donc, avec ce temps d'arrêt, avec un mandat qui a été donné à la Commission, et bien ça nous permet de dire, de consulter la population et puis de trouver une solution à cette problématique-là de fumier.

LA PRÉSIDENTE :

1270 Bon. Par ailleurs, bon, on ne sait pas trop ce qui va arriver avec cette période transitoire. On ne sait pas ce que le gouvernement décidera au terme de la période transitoire, mais dans l'hypothèse où cette période transitoire se terminera vraiment le, en décembre, en juin 2004 ou en décembre 2003?

1275 **M. PIERRE FORTIN :**

Décembre 2003.

LA PRÉSIDENTE :

1280 C'est ça, par après, il y a, les projets de développement pourront être présentés et soumis à nouveau à l'examen gouvernemental. C'est bien ça?

M. PIERRE FORTIN :

1285 Oui, parce que la période de transition nous permettra également de bâtir les outils qu'on a besoin pour être en situation de contrôle, justement, sur l'expansion et le respect des normes environnementales.

1290 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci monsieur. Monsieur Sanfaçon, voulez-vous compléter?

M. DENIS SANFAÇON :

1295 Par rapport, madame la Présidente, à la question posée par le Commissaire tout à l'heure concernant les périodes d'épandage et les volumes épandus à diverses périodes. L'information concernant les producteurs de porc est dans le rapport sectoriel **Le portrait agroenvironnemental des fermes du Québec** qui couvre la saison de culture 1998, à la page
1300 49. Il est établi pour chacun des types de production, chacun des types de culture, maïs-grain, blé, orge, avoine, soya, maïs fourrager, céréales fourragères, soit pour les fumiers, soit pour les lisiers, en présemis, semis, post-levée, post-récolte et caetera, et ça fait un beau tableau avec plusieurs chiffres, et ce qu'on constate c'est que, par exemple, dans le maïs-grain, c'est le présemis qui l'emporte sur les périodes d'épandage, suivi du post-levée. Par contre, si on va
1305 dans l'avoine, et bien là on est plus en, assez égal disons entre le présemis et le post-récolte.

Donc, ça varie un peu selon les cultures.

Je n'ai pas l'évolution dans le temps, parce qu'il est prévu refaire une mise à jour du portrait agroenvironnemental en 2003.

1310

Autre information, c'est le nombre de fermes qui font des épandages au printemps, à l'été ou à l'automne, et/ou à l'automne, parce qu'une ferme peut le faire. Et là, la statistique est de Statistique Canada, pour 2001, et on voit qu'environ, parce que c'est des graphiques à bâtons que j'ai, on voit qu'environ 12 000 fermes au Québec, toutes productions confondues, font des épandages de printemps, 12 000 des épandages d'été, et 8 000 des épandages d'automne.

1315

Maintenant, on ne peut pas, on n'additionne pas 12 plus 12 plus 8, parce qu'on va avoir plus de fermes sur le tableau qu'il y en a au Québec, parce qu'il y en a qui font, évidemment, des épandages à diverses périodes.

1320

Ce qui est intéressant de constater c'est que, au Canada, c'est l'inverse. Il y a plus d'épandages à l'automne qu'au printemps alors que, au Québec, il y a plus d'épandages au printemps et à l'été qu'il n'y en a en automne.

1325

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur Rodrigue Flageole, qui est producteur agricole. Bonsoir.

M. RODRIGUE FLAGEOLE. RODRIGUE FLAGEOLE :

1330

Bonsoir madame la Présidente. Quelle est la justification du MAPAQ pour financer les porcheries industrielles qui polluent pour exporter et ne rien donner en proportion au secteur biologique et aux petits producteurs?

1335

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

1340

Merci madame la Présidente. Bon, je ne sais pas à quelle subvention on fait référence quand on parle de subventionner les porcheries. Nous autres, au Ministère, on n'a pas de subvention pour les porcheries spécifiquement. J'ai déjà expliqué les différents programmes du Ministère. Peut-être qu'on fait référence, à ce moment-là, à des programmes de sécurité du revenu de la Financière agricole, j'aimerais qu'on précise, pour commencer.

1345

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur.

1350

M. RODRIGUE FLAGEOLE :

Oui, et bien ça aussi, puis aussi pour l'assurance-récolte pour le maïs et puis plein de choses qui est plus attiré aux productions porcines?

1355

LA PRÉSIDENTE :

Le programme Prime-Vert aussi?

1360

M. RODRIGUE FLAGEOLE :

Oui, comme il y a en Europe.

M. DENIS SANFAÇON :

1365

Merci madame la Présidente. Alors Prime-Vert, il sert à aider les entreprises à se conformer à la réglementation en regard de l'entreposage étanche notamment, c'est le volet qui, disons, occupe la plus grande partie des sommes qui y sont consacrées. Et on a déjà fait mention hier que ces argents vont pour les établissements, les bâtiments existants au 1er juin 1993. Et, que dans le cas des entreprises porcines, l'entreposage étanche est complété. Alors, le volet le plus important, budgétairement, de Prime-Vert, disons que c'est davantage dirigé vers les bovins laitiers et bovins de boucherie.

1370

Dans Prime-Vert, on retrouve aussi les rampes d'épandage, qui sont, qui peuvent recevoir une aide financière de 50% du coût d'acquisition, avec un maximum qui était de 6 000 l'an dernier. Et on a déjà établi, fourni le montant versé aux entreprises porcines lors de ma présentation à Montréal, pendant la période, la phase thématique, que je vais peut-être retrouver.

1375

Et, finalement, pour Prime-Vert, pour les 5 dernières années, pour faire un bilan plus vite, c'était 18 millions sur 182, de mémoire, 18,6 sur 182. Premier programme.

1380

Deuxième programme, remboursement des taxes, permet de rembourser les taxes foncières des entreprises agricoles, peu importe le type de production. Le remboursement est 100% des premiers 300\$ de taxe et 70% de l'excédent. J'ai les chiffres, peut-être pour le producteur de porc, je pourrais les chercher et puis revenir.

1385

LA PRÉSIDENTE :

Oui, mais dans le fond, monsieur veut savoir, dans le fond, la réponse c'est est-ce que ce sont des programmes universels ou pas? Est-ce que, si on est producteur biologique, on n'a pas droit au programme. Si on a une plus grosse production, on a droit au programme? Est-ce que, quand on est un petit producteur, on a une plus grande part du coût du projet qui est subventionné? Est-ce que, quand on est un gros producteur, on a une moins grande part du coût du projet qui est subventionné? C'est un peu le genre de réponses auxquelles s'attend monsieur.

1390

1395

M. DENIS SANFAÇON :

1400 Merci madame la Présidente. Je n'ai pas parlé des taux de subvention dans les structures d'entreposage parce que, justement, je mentionnais que, pour les nouvelles porcheries, dans le fond, le programme ne s'applique pas puisque c'est des bâtiments antérieurs à juin '93. Donc, il n'y a pas d'aide pour la construction de structures d'entreposage à cet égard.

1405 Il y a, les autres programmes sont universels, peu importe les productions, à l'exception du programme d'amélioration de la santé animale qui, pour le porc, n'est pas admissible. L'intégration n'y est pas admissible. Quant au programme, quant à l'agriculture biologique, elle fait l'objet d'un programme spécifique, additionnel à l'ensemble des programmes auxquels elle est admissible, comme toute entreprise, et c'est le programme de soutien au développement de l'agriculture biologique, qui est faite, qui est dotée d'un budget de 1 million par année pour
1410 l'année qui vient de, qui s'écoule et les 2 prochaines.

LA PRÉSIDENTE :

1415 Donc, ça veut dire 3 millions au total?

M. DENIS SANFAÇON :

Exactement.

1420 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Robitaille?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1425 Oui, madame la Présidente. Alors, on va faire le tour rapide des différents programmes.

LA PRÉSIDENTE :

1430 Oui, parce que ce n'est pas la première fois qu'on a cette question.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Mais peut-être pour les bénéficiaires des gens qui sont présents...

1435

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça.

1440

M. CLAUDE ROBITAILLE :

14 45 ... je pense que c'est important de rappeler, d'une part, qu'il n'y a pas de discrimination entre quelqu'un qui fait de l'agriculture dite conventionnelle et de l'agriculture biologique. Alors, les producteurs et productrices biologiques sont admissibles à l'ensemble des programmes administrés par La Financière.

14 50 Quant à l'aspect universalité des programmes et accessibilité, d'abord il faut mentionner que, au niveau des programmes de financement, le maximum de prêt est le fait que les intérêts doivent être détenus au moins à 60% par ceux et celles qui exploitent l'entreprise agricole, exclu nécessairement les entreprises de très grande taille. De toute façon, avec 2 millions, ça ne répond pas à leurs besoins de financement.

14 55 Concernant les programmes d'assurance-récolte, c'est un programme universel, donc, accessible, peu importe la taille de l'entreprise. Il y a évidemment des superficies minimales à avoir dans les productions, et elles sont vraiment très minimales. Là je ne les ai pas par coeur, mais ce n'est pas beaucoup d'hectares.

14 60 Concernant les programmes de sécurité du revenu, qu'on parle du compte de stabilisation du revenu agricole et des programmes d'assurance stabilisation du revenu agricole, qui sont maintenant les programmes complémentaires, je rappelle que le compte de stabilisation du revenu agricole reçoit évidemment une contribution de La Financière, mais plus l'entreprise est importante, et plus elle met en marché des produits agricoles, à ce moment-là la contrepartie de La Financière, elle est décroissante.

14 65 Lorsque les ventes nettes admissibles excèdent 500 000 dollars, à ce moment-là la contribution de La Financière, jusque là, est à 6%, dans la mesure où l'entreprise met 6% de ses ventes nettes admissibles. Et tout ce qui excède ça, c'est décroissant jusqu'à un minimum de 3%. Donc, l'entreprise de très grande taille ne bénéficie pas, pour chaque unité, du même bénéfice qu'une entreprise de plus petite taille.

14 75 L'assurance stabilisation devient complémentaire. Elle, par contre, est un programme universel et peu importe le nombre d'unités assurées, les compensations qui sont l'écart entre le prix du marché et le revenu stabilisé, sont versées en fonction du nombre des unités possédées ou mises en marché par l'entreprise agricole qui en est propriétaire.

LA PRÉSIDENTE :

14 80 Voilà.

M. RODRIGUE FLAGEOLE :

14 85 Oui, mais pour moi la question aussi, c'est que la prime verte qu'il y a ici au Québec, puis la prime verte qu'il y a en Europe, ce n'est pas quelque chose qui se ressemble, je veux dire. Et puis, pour la perte de terrain, dû aux distances, pour la pollution par épandage dans, par rapport

1490 aux voisins, pour la certification, quand je demande certification, ça veut dire que j'ai des limites à respecter par rapport aux voisins, mais ça, dans la prime verte, en Europe, c'est, il y a quelque chose pour compenser pour ça, puis les parcelles qui sont gardées intactes pour la végétation, pour le monde animal, pour le monde, tout ce qui vit autour, et bien, en agriculture biologique, c'est comme nécessaire, mais il n'y a pas de compensation, il n'y a rien pour ça. C'est dans ce sens-là, ça veut dire qu'on favorise une industrie aux dépens de ceux qui, comment je dirais ça, c'est-à-dire que le pourcentage, par rapport à l'agriculture qui se pratique, dite conventionnelle, par rapport à l'autre agriculture, ça veut dire que c'est un peu ça aussi que je voulais savoir?

1495 **LA PRÉSIDENTE :**

1500 Par exemple, dans l'établissement du coût de production, qui sert à votre programme de, je suis en train de l'oublier, assurance stabilisation des revenus, comment on peut prendre en compte les obligations qu'un producteur biologique, auxquelles un producteur biologique doit répondre? Il y a certaines exigences qui lui sont imposées. Est-ce que, dans l'établissement du coût de production que vous reprenez dans votre modèle, on prend compte de ça?

1505 En d'autres termes, est-ce que, dans l'échantillonnage qui vous sert à établir ce coût de production, quelque part il y a la production biologique est présente, est prise en compte?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1510 Madame la Présidente, à ma connaissance, non. Il n'y a pas de dispositions particulières puisque, dans l'établissement d'un coût de production, c'est un ensemble d'entreprises qui sont ciblées, et avec certains paramètres, qu'on a eu déjà l'occasion d'expliquer à la Commission. Mais il n'y a pas de catégorie production céréalière biologique, d'une part parce qu'il n'y a pas une masse critique qui nous permettrait d'aller chercher suffisamment d'information pour développer un coût de production, exemple, ou un revenu stabilisé spécifique à la production sous agriculture biologique.

1515 Pour pouvoir développer un programme de sécurité d'assurance stabilisation, qui est maintenant complémentaire, il y a quand même un minimum de volume de production qui peut, qui doit être nécessaire pour créer une masse critique et bâtir un coût de production valable.

1520 Par contre, pour les producteurs ou productrices en agriculture biologique, bon, ce qu'on observe c'est que généralement les prix sont supérieurs, les prix obtenus pour leurs produits qui sont mis en marché. Le compte de stabilisation du revenu agricole, qui lui est basé sur les ventes agricoles, à ce moment-là va faire en sorte que l'entreprise biologique va tirer davantage de bénéfices par le compte de stabilisation du revenu agricole, parce que c'est basé sur les ventes, que l'entreprise dite conventionnelle, parce que pour la même superficie, en principe ils devraient aller chercher un revenu supérieur. C'est peut-être de ce côté-là que le compte de stabilisation du revenu agricole devient le meilleur outil, en termes d'outil de sécurité ou de stabilité du revenu dans le secteur, qui est en développement d'ailleurs.

1530

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Marquis.

1535 **M. ALFRED MARQUIS :**

Je pense avoir compris un point que monsieur voulait amener dans sa question, c'est-à-dire pourquoi qu'il n'y a pas ou qu'il y a des mesures qui viendraient financer la protection du paysage, la protection de la faune, la protection des bandes riveraines et la protection, disons
1540 des puits municipaux ou des choses comme ça, lorsque l'agriculteur doit le faire? Est-ce que c'est bien ça que vous vouliez mentionner, je pense?

M. RODRIGUE FLAGEOLE :

Oui, c'est ça, puis aussi les distances séparatrices de l'agriculture conventionnelle, que nous on doit tenir compte dans notre culture, en étant biologique, pour avoir notre certification?
Ça veut dire qu'il y a des pertes de terrain, il y a des pertes que nous autres on, comment on peut dire ça, c'est nous autres qui en est responsable, puis il y a une perte de production due à ces distances séparatrices, que nous autres on doit faire obligatoirement pour avoir notre
1550 certification.

M. ALFRED MARQUIS :

Je ne sais pas si...

1555

M. RODRIGUE FLAGEOLE :

Avec ce que j'ai mentionné aussi.

1560 **M. ALFRED MARQUIS :**

Je ne sais pas si monsieur Sanfaçon veut commenter peut-être ou?

LA PRÉSIDENTE :

1565

Mais monsieur Dumais veut intervenir.

M. MARIO DUMAIS :

Je voudrais poser une question à monsieur Nadeau. Si une municipalité, et aux gens de l'Environnement aussi. Le ministère de l'Environnement, maintenant, interdit l'épandage dans une bande de 3 mètres et une municipalité peut éventuellement agrandir cette superficie-là. Est-ce que les agriculteurs conventionnels sont compensés du fait de ne plus pouvoir fertiliser ces bandes riveraines?
1575

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Nadeau.

1580 **M. JEAN NADEAU :**

Merci madame la Présidente. En fait, ce que j'avais compris de la question de monsieur c'était que lui, il est producteur biologique, puis il a des distances séparatrices à respecter, mais pour la certification de sa production. Alors, on ne parle pas de distances séparatrices donc municipales.

1585

LA PRÉSIDENTE :

Ça c'est un point, mais il y a d'autres points aussi.

1590

M. JEAN NADEAU :

Oui.

1595 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

M. JEAN NADEAU :

1600

Alors... bon, pour revenir à la question de monsieur Dumais. Bon, effectivement, il y a des distances séparatrices à respecter, soit en termes d'éloignement des puits ou et caetera. Il y a, si ma mémoire est bonne, dans la réglementation du ministère de l'Environnement, des interdictions d'épandage. Il n'y a pas, à ma connaissance, d'interdiction de culture du sol. On peut comprendre qu'il peut y avoir des rendements un peu moindres, mais ce n'est pas une interdiction totale de pratiquer l'agriculture autour des puits.

1605

Alors là, dans un contexte comme ça, éventuellement, il faudrait peut-être s'entendre sur, si on décide éventuellement de compenser les gens, de vérifier quelle serait la nature du dommage subi, bon, ça pourrait varier énormément selon les cas. On pourrait penser par exemple à un producteur forestier, qui pourrait être visé aussi par une telle mesure. Là, on parle d'épandage, donc le producteur forestier n'est pas nécessairement visé lui. Il peut continuer à récolter son boisé. Alors, il y a toutes sortes de cas d'espèce en fait qui devraient être évalués probablement au cas par cas.

1610

1615

Je sais qu'il y a certaines municipalités qui ont déjà convenu d'ententes avec les producteurs à cet égard-là, mais à ma connaissance, il n'y a pas de, encore de, quelque chose de convenu entre le gouvernement par exemple et puis l'Union de producteurs agricoles sur cette question.

1620

M. MARIO DUMAIS :

1625 Merci. Au fond, le sens ce n'était pas de discuter du bien fondé ou du non bien fondé de la situation, mais étant donné que, dans l'intervention du citoyen, il y a non seulement une question, mais plusieurs affirmations. qui disent nous, en agriculture biologique, on a des contraintes et on n'est pas compensé, contrairement à l'agriculture conventionnelle. Je voulais juste vérifier si, dans des cas comme ça, il y avait compensation pour ceux qui pratiquent l'agriculture conventionnelle? Et je constate que là aussi il n'y a pas de compensation.

1630 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous avez une seconde question, monsieur?

M. RODRIGUE FLAGEOLE :

1635

Pourquoi encourager une industrie qui favorise la production de fumier liquide, alors que plusieurs experts ont prouvé que l'utilisation de compost ou fumier ou fumier composté solide est plus adéquat pour les sols et moins polluant pour l'environnement?

1640 **LA PRÉSIDENTE :**

1645 Alors, la réponse qui va vous être faite c'est qu'il n'y a personne dans cette salle, au gouvernement du Québec, qui a encouragé la production sur fumier liquide. Ça c'est la réponse qu'on va vous faire. C'est un choix qui a été fait par les producteurs. Maintenant, monsieur Sanfaçon pourra peut-être nous rappeler quels étaient probablement les motifs, qui sont surtout de nature économique, qui ont amené les producteurs à choisir ce type de production ou de gestion de fumiers, je devrais dire?

M. DENIS SANFAÇON :

1650

1655 Merci madame la Présidente. Effectivement, c'est pour des motifs économiques que les producteurs ont fait ce choix. C'est aussi en termes de temps de travail, que la gestion liquide est moins prenante si on veut que la gestion solide. Et aussi dans le but d'éviter les contacts entre le porc et ses déjections, donc pour des motifs sanitaires. Il a été construit des établissements, des bâtiments permettant justement d'éviter cela. donc, les planchers sont ajourés et les déjections porcines, qui sont relativement liquides, coulent et le porc n'est pas en contact avec ses déjections. Alors, ce sont les motifs qui ont essentiellement conduit à ce choix-là par les producteurs.

1660 Il faut dire aussi que la gestion solide serait, la gestion liquide aussi, dans des systèmes, la gestion solide, par contre, sur litière, dans des systèmes **all-in, all-out**, dont à l'engraissement, on peut la concevoir. Donc, on met la litière, on entre les porcs, on engraisse les porcs, on sort les porcs pour l'abattoir et on sort la litière.

1665 Maintenant, quand on a une maternité et qu'on a des sujets qui sont là constamment,

c'est difficilement envisageable d'avoir une gestion sur litière par exemple. Et quand un producteur a déjà une maternité, puis qu'il est installé sur le liquide, et si jamais il construit un engraissement, ayant déjà tous les équipements et tout ce qu'il faut pour le liquide, il va continuer, même à l'engraissement, sur une gestion liquide aussi.

1670

LA PRÉSIDENTE :

Mais c'est un choix qui est exercé par le producteur?

1675

M. DENIS SANFAÇON :

C'est effectivement un choix qui est exercé par le producteur.

LA PRÉSIDENTE :

1680

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1685

La question de monsieur comprend un préambule d'expertise ou de considérations ou d'opinions scientifiques à l'effet que la gestion sur fumier solide serait préférable, pour différentes raisons, à la gestion sur lisier. Voulez-vous me rappeler les raisons pour lesquelles vous affirmez qu'il y a des études scientifiques? D'ailleurs, c'est quoi l'argument de base de la, qu'on devrait préférer le solide au liquide?

1690

M. RODRIGUE FLAGEOLE :

1695

Oui, dans des études ou dans des lectures qui, comment, des études qui ont été faites, c'est que la gestion, pour le sol et puis pour l'environnement, ça veut dire que les, pour l'humus, pour être capable de mieux nourrir le sol, et puis qu'il reste quelque chose, pour que ce soit moins dommage pour l'environnement, et bien c'est préférable des fumiers, des engrais, comme on va dire solides, au lieu que ce soit liquide. Ça veut dire, on ajoute de l'eau, on ajoute de l'eau, et puis ça veut dire qu'on dilue et puis, bon an mal an, il y a au moins 3' d'eau qui se ramassent dans les fosses, et puis on arrose ça. Ça veut dire, c'est un surplus qui n'est pas utile. Ça veut dire, et bien, en tout cas, c'est ce qui est mentionné à plusieurs endroits.

1700

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1705

Alors, du côté de l'Environnement, vous autres, est-ce que vous calculez que la gestion sur fumier solide est préférable au plan environnemental à la gestion sur lisier? Ou, sinon, quelles sont les considérations que vous avez pour l'un ou pour l'autre?

M. PIERRE FORTIN :

1710

Exactement. Bien nous, au Ministère, on ne privilégie pas un mode de gestion plus un

par rapport à l'autre, parce que tous les 2 ont des avantages, tous les 2 ont des inconvénients.
Ce que les...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1715

Mais le ministère de l'Environnement ne tient pas une campagne en faveur de l'un ou en faveur de l'autre?

M. PIERRE FORTIN :

1720

Non, mais je pourrais vous dire cependant, l'historique par rapport aux normes environnementales, du liquide par rapport au fumier solide, qui démontre quand même qu'il y avait des normes différentes et plus sévères un par rapport à l'autre.

1725

De '81 à '84, le règlement, il y a eu un moratoire sur les projets avec gestion liquide, dans 3 bassins, Chaudière, Yamaska, L'Assomption. Après '84, il y a eu des contraintes, propriétés des sols dans les municipalités en surplus. De '87 à '96, il y a eu un moratoire dans L'Assomption. De '81 à '97, des normes de localisation plus sévères pour le liquide par rapport aux cours d'eau, pour les bâtiments et les ouvrages d'entreposage. Concernant l'entreposage, toujours dans la même période, exception pour le solide, obligatoire pour le liquide, les odeurs, normes d'éloignement des voisins ont toujours été plus grandes lorsque les déjections étaient gérées sous forme liquide.

1730

1735

Donc, même si on ne privilégie pas un par rapport à l'autre, parce qu'on se dit que, si la gestion est bonne et que c'est bien fait, dans un cas comme dans l'autre, ça s'équivaut. Et nous, ce qu'on fixe et bien c'est des normes environnementales. Donc, on regarde si l'entreposage est étanche, dans un cas comme dans l'autre. On regarde si la bonne dose est mise au bon moment, avec le bon équipement, en quantité suffisante par rapport aux plantes qui poussent.

1740

Donc, nous c'est en termes de résultat environnemental qu'on gère la différence entre les 2.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1745

Donc, vous n'avez pas d'opinion, mais vous avez eu tendance à être plus sévère ou plus contrôlant quand il s'agissait des fumiers liquides, du lisier?

M. PIERRE FORTIN :

1750

Oui, il y a une différence quand même, et c'est pour ça que la gestion du fumier, c'est sûr que la gestion est différente du liquide par rapport au solide, mais lorsqu'elle est bien faite, on a des résultats quand même probants aux cours d'eau.

1755

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Et par rapport à l'argument que monsieur apporte sur l'humus, sur la transformation du sol, qu'est-ce que vous répondez?

1760

M. PIERRE FORTIN :

L'humus va se réaliser dans le sol, mais je ne comprends pas votre...

1765

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Monsieur dit que, pour l'environnement, pour le sol, pour la qualité du sol après coup, la référence au fumier solide donne de meilleurs résultats que l'utilisation de lisier; c'est bien ça que vous dites, monsieur?

1770

M. RODRIGUE FLAGEOLE :

Justement.

1775

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Bon.

M. RODRIGUE FLAGEOLE :

1780

Parce qu'on nourrit le sol, au lieu que ce soit, le but premier est de donner une vie au sol, avec le solide, tandis que l'autre, c'était pour but de nourrir juste la plante.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1785

O.k.

M. PIERRE FORTIN :

1790

Moi, sur le plan agronomique, je laisserais mon collègue se prononcer, vu qu'il a toujours développé, depuis le début de la Commission, sur ce point.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1795

C'est votre collègue d'en arrière ou votre collègue d'en avant?

M. PIERRE FORTIN :

1800

Mon collègue d'en avant.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1805 Votre collègue d'en avant. Alors, c'est toujours la controverse, au fond, qui n'est jamais réglée, de les modifications ou des apports du lisier par rapport au fumier solide sur la qualité du sol.

M. DENIS SANFAÇON :

1810 Merci madame la Présidente. Bon, d'abord, avant de parler de fumier, quand on compare, avant de parler d'épandage ou d'actions sur le sol, quand on compare la gestion solide à la gestion liquide en élevage porcin, donc les élevages sur litière aux élevages sur lisier, il faudrait peut-être commencer dans le bâtiment. Et, dans le bâtiment, ce qu'on constate avec les élevages sur litière, c'est qu'il y a une volatilisation de 50% de l'azote, dont une bonne partie sous forme de N₂O, qui est un gaz à effet de serre. Donc, c'est un élément qu'il ne faut quand même pas négliger.

1820 Une fois que, quand on parle de façon générale de fumier et lisier et quand on parle de matières organiques ou d'humus, c'est évident que le fumier comporte des avantages par rapport au lisier. Sa composition en matières organiques est plus élevée. Le lisier par contre, quand il est épandu sur culture, sur résidus par exemple, et bien le fait qu'il est moins riche en matières organiques, peut être, du moins partiellement, compensé en utilisant ces pratiques culturales-là.

1825 Il y a des périodes idéales pour l'un et pour l'autre. En période de croissance des plantes, le lisier va libérer plus rapidement ses éléments azotés. Par contre, s'il y a des écoulements préférentiels, dans des fissures ou des choses comme ça, il peut être plus à risque. Par contre, s'il est incorporé, on minimise ses effets. Alors, c'est pour ça que, on dit toujours dans le fond, quand c'est bien fait, les risques sont minimisés dans un cas comme dans l'autre. L'amélioration des propriétés des structures du sol est plus grande avec le fumier qu'avec le lisier chez un certain nombre d'éléments.

1830 Par contre, un autre élément en faveur du lisier, les doses sont plus faciles à ajuster et la précision d'épandage est plus facile aussi qu'avec le fumier. Vous voyez, c'est ni blanc ni noir ça, c'est... il faut le faire correctement dans les 2 cas.

1835 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

1840 Tout ça me semble très rationnel, mais comment ça se fait, ça fait soixante quelques sessions qu'on fait, que, invariablement, il semble y avoir un clan lisier, un clan fumier solide, chacun se référant à des études, et c'est comme si on était d'une religion ou d'une autre, ou d'une... je veux dire, c'est quoi les, derrière ça, y a-t-il d'autres enjeux qu'on ne saisit pas? On essaie toujours de les recomprendre en termes techniques, on vous écoute, on dit ça a l'air clair, mais on ne doit pas convaincre grand monde, parce que la question revient d'une manière récurrente, constamment. Y a-t-il d'autres raisons, d'autres considérations?

1845

M. DENIS SANFAÇON :

1850 Merci madame la Présidente. Alors, je tiens à rassurer la Commission que, en regard du fumier ou du lisier, je suis plutôt agnostique. J'essaie juste d'apporter les éléments de connaissance, et si quelqu'un veut faire un choix et qu'il parle d'odeurs, il va choisir le solide, ça sent moins, et c'est aussi, peut-être, une des raisons qui fait qu'on va préférer le solide à bien des égards, au niveau de la cohabitation.

1855 Par contre, si on incorpore le lisier quand on l'épand, les phénomènes d'odeurs ne seront probablement pas plus élevés que les, que sur le fumier solide. Alors, c'est ni blanc ni noir. Si j'ai un sol, si j'ai une terre en pente, on ne mettra pas de liquide, ça va être préférable de mettre du solide, parce que les risques vont être trop grands, surtout si le pandior tombe dans la roulière de la roue de l'épandeur, et bien là... Alors, ce n'est pas aussi simple que, ce n'est pas une religion, on n'est pas croyant ou non croyant. Il y a des avantages de l'un et des avantages, c'est
1860 comme n'importe quoi, il y a des vices et des vertus.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1865 Donc, votre réponse n'est pas absolue, elle est plutôt liée à un certain nombre de conditions, de si. Si la situation est comme ça, c'est telle chose, si... et caetera? Bien.

M. DENIS SANFAÇON :

1870 Si vous permettez aussi, dans le guide de référence en fertilisation, on voit des pratiques, des risques associés à diverses pratiques, et j'ai parlé aussi d'un article de l'Institut de Recherches et développement en agroenvironnement, qu'on a déposé, et les chercheurs identifient en 4 classes de risques, et vous voyez que, dans certaines circonstances, associées au fumier, on va avoir des classes de risques, on va avoir des niveaux de risques aussi élevés qu'au lisier. Dans d'autres circonstances, on va avoir des choses comparables. Ce n'est ni noir
1875 ni blanc.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1880 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Flageole.

1885 **M. RODRIGUE FLAGEOLE :**

Oui, mais je n'ai pas eu ma réponse à savoir lequel était meilleur pour la qualité du sol, pour améliorer la qualité du sol?

1890

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Ils vont vous répondre si.

1895 **M. RODRIGUE FLAGEOLE :**

Pardon? Si, oui c'est ça. C'est-à-dire c'est ma réponse que j'ai reçue, si. Merci beaucoup.

1900 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

C'est une réponse circonstanciée, selon la nature des choses et les circonstances concrètes. C'est ça leur réponse.

1905 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous annonce que, dans 5 minutes, je vais fermer le registre, d'accord. Monsieur Denis Beaudoin, qui est producteur de porc.

1910 **M. DENIS BEAUDOIN. DENIS BEAUDOIN :**

Bonsoir madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

1915

Bonsoir.

M. DENIS BEAUDOIN :

1920

Bon, la question que j'ai à poser, on en a un peu discuté tantôt, mais juste une partie, c'est à propos des porcs gardés à l'extérieur. Bon, c'est quels seraient les impacts sur la santé publique de permettre aux animaux de sortir à l'extérieur? Et puis existe-il un danger d'introduire des maladies pour que les producteurs, ont irradiqué?

1925 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

1930

J'ai l'impression, madame la Présidente, d'avoir répondu en partie à cette question-là tout à l'heure. Je sais que ma réponse n'était pas exhaustive, parce que, mais j'ai parlé de la trichinose, j'ai parlé des parasitoses, Ascaris et d'autres, et bon. Essentiellement, c'est les mêmes éléments. Je n'ai pas autre chose à ajouter, à moins que.. Ah! bien oui, on pourrait parler de la rage, mais là, bon, c'est toujours possible. C'est difficile pour un renard de pénétrer

1935

une porcherie, plus facile de mordre un cochon à l'extérieur.

1940 La listériose, par exemple, bon bien, la **Listeria monocytogenes**, on le retrouve dans le sol. Alors, évidemment, les porcs gardés sur la terre vont être plus sujets à la listériose que gardés à l'intérieur. Pour la leptospirose, et bien on sait que la leptospirose est présente chez certains animaux de la faune et chez les rongeurs. Alors, s'il y a contact par exemple entre les porcs gardés à l'extérieur et les rongeurs, et bien on pourrait avoir transmission de la leptospirose. Enfin, on peut faire une belle grande liste, mais c'est ça.

1945 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Nos petits cochons qu'on gardait quand j'étais jeune, on les voyait patauger un peu partout, est-ce qu'ils les avaient ces maladies-là?

1950 **M. DENIS SANFAÇON :**

1955 Lorsque, madame la Présidente, juste peut-être pour répondre de façon anecdotique à la chose. Lorsque j'ai commencé ma carrière, j'ai fait un peu d'inspection des aliments, et on passait systématiquement toutes les carcasses de porc au ?triphinoscope? qui est un appareil, si on veut, permettant de dépister la trichine, la **Trichina spiralis**, et on en trouvait régulièrement. Régulièrement, je ne me souviens plus des taux, mais on en trouvait. Pour les autres maladies que j'ai mentionnées, effectivement, c'était des maladies qui existaient.

1960 À l'intérieur, on a, en contrepartie, peut-être plus de problématiques en termes de problèmes respiratoires quand l'ambiance est moins bien contrôlée. Donc, c'est certain que, en termes de ventilation, c'est important d'avoir un milieu ambiant bien contrôlé, température, humidité et caetera, sinon on va avoir plus de problématiques respiratoires à l'intérieur qu'à l'extérieur. Sauf, évidemment, si on parle de la saison hivernale ou printanière, mais...

1965 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Fortin, j'imagine que laisser des porcs à l'extérieur, compte tenu qu'on n'en voit pas, ça ne doit pas être permis, ou qu'on en voit peu, parce que j'en ai vus?

1970 **M. PIERRE FORTIN :**

1975 Moi, je vous dirais ça dépend. Donc, il y a encore un si. Dans le sens que, évidemment, le règlement, il n'interdit pas l'élevage de porc à l'extérieur. Toutefois, quand les animaux se retrouvent dans un enclos, ils doivent aussi respecter les objectifs environnementaux, les objectifs que je vous parlais tout à l'heure. Donc, on doit tenir compte, par exemple, de l'apport en phosphore des animaux, dans le champ ou dans l'enclos, parce que les animaux, à ce moment-là, c'est comme des épandeurs naturels. Il ne faut pas que ce rejet-là dépasse la capacité de l'abaque ou de l'annexe...

1980

LA PRÉSIDENTE :

S'il vous plaît, on écoute. S'il vous plaît, on écoute.

1985 **M. PIERRE FORTIN :**

1990 ... ou de l'annexe 1 du règlement, c'est-à-dire il faut que ça tienne compte de la richesse du sol et de la quantité phosphore prélevée par la plante. Puis il faut aussi que, avoir un aménagement, c'est-à-dire empêcher les eaux de ruissellement de pénétrer dans l'enclos, et aussi c'est s'occuper des eaux qui sont contaminées.

1995 Donc, et puis en plus, et bien le porc, ce n'est pas tout à fait comme un herbivore, le porc est un fouisseur, donc lui, ça veut dire qu'il va détruire un peu le couvert végétal. Donc, c'est plus compliqué que pour un bovin par exemple. Et le producteur, que lui, il convient de ce type d'élevage-là, et bien là il faut qu'il démontre que l'aménagement qu'il a fait, ça correspond aux objectifs environnementaux qui sont fixés.

LA PRÉSIDENTE :

2000 Quand la Commission est allée dans, visiter un producteur biologique, au cours de, juste avant que ne commence la consultation publique, le producteur nous disait que ce n'était pas permis d'avoir un enclos à l'extérieur.

M. PIERRE FORTIN :

2005 Donc, ça revient à...

LA PRÉSIDENTE :

2010 Que c'était en contravention avec...

M. PIERRE FORTIN :

2015 Donc, ça revient, et bien il faudrait regarder le cas, mais ça revient à ce que je disais tout à l'heure, donc il y a toujours un si, ça dépend si l'enclos est aménagé et si les eaux sont empêchées de pénétrer et si les eaux contaminées sont recueillies dans l'enclos comme tel. Donc, ça dépend du cas. Mais le règlement comme tel ne l'interdit pas.

LA PRÉSIDENTE :

2020 Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS :

2025 C'était dans ce sens. Savez-vous quelle densité animale à l'extérieur peut avoir sans

être obligé d'avoir un plancher solide si on veut, c'est-à-dire un parterre étanche?

M. PIERRE FORTIN :

2030 Donc, comme je disais tout à l'heure, en respectant l'abaque, c'est-à-dire l'annexe 1 du règlement, qui dit que ce qui est déposé sur le sol ne doit pas excéder ce que la culture va prélever.

LA PRÉSIDENTE :

2035 Oui, mais là étiez-vous dans l'enclos, monsieur, ou..., monsieur Marquis?

M. ALFRED MARQUIS :

2040 Je parle dans l'enclos, mais l'enclos est un champ je suppose. Alors, la limite à ce moment-là serait la limite de phosphore qui peut être mis sur le champ? En un mot, je suppose que c'est la même chose au niveau des bovins dans un pâturage?

2045 O.k. Merci. Il n'y a plus, comme il y avait autrefois, justement, une densité animale qui pouvait représenter le maximum?

M. PIERRE FORTIN :

2050 En kilogrammes, c'est la capacité de phosphore. C'est un épandeur naturel.

LA PRÉSIDENTE :

2055 Donc, vous étiez dans l'enclos et j'étais dans le champ. Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

2060 Merci madame la Présidente. Juste peut-être compléter la réponse tout à l'heure, en regard des, au point de vue sanitaire entre, les différences entre garder des porcs à l'intérieur et à l'extérieur.

2065 Il y a un élément à l'intérieur aussi, qui est plus à risque, comparer à l'extérieur, que j'ai omis de mentionner, mais sur la question du confinement, donc de la transmission qui peut être plus rapide, parce que les animaux sont gardés dans un environnement plus restreint.

LA PRÉSIDENTE :

2070 Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS :

2075 Compte tenu que les porcs n'ont pas un habit de fourrure naturelle comme les bovins, au-delà des restrictions du ministère de l'Environnement, est-ce que, agronomiquement, la température qu'on connaît ici, l'hiver, nous permet de garder des porcs à l'extérieur en hiver?

M. DENIS SANFAÇON :

2080 Merci madame la Présidente. Je ne sais pas agronomiquement, mais d'un point de vue vétérinaire, je ne le conseillerais pas.

LA PRÉSIDENTE :

2085 Surtout au mois de janvier, et dans les semaines qu'on vient de passer. Monsieur, vous avez une autre question?

M. DENIS BEAUDOIN :

2090 Non, merci. C'est tout.

LA PRÉSIDENTE :

2095 Ça va. Alors, le registre est maintenant fermé. On va prendre une pause de 5 à 10 minutes, puis on revient avec les intervenants suivants.

Suspension de l'audience

Reprise de l'audiencede l'audience

2100 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, on reprend la séance, je vous inviterais à reprendre place, et j'invite monsieur Benoit Magny, producteur de porc.

2105 **M. BENOIT MAGNY. BENOIT MAGNY :**

Bonsoir madame la Présidente, messieurs les Commissaires.

LA PRÉSIDENTE :

2110 Bonsoir.

M. BENOIT MAGNY :

2115 Ma question se compose en 2 volets. De par les normes de bilan phosphore, on

encourage le déboisement et ça provoque de l'érosion éolienne et hydrique, et des bris d'écosystèmes. Quelle est la position du MAPAQ et du ministère de l'Environnement face à ce phénomène qui devient de plus en plus intensif?

2120 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Fortin.

2125 **M. PIERRE FORTIN :**

Tout d'abord, le plan, le bilan phosphore ce n'est pas synonyme de déboisement, automatiquement. Le bilan phosphore lui, c'est les additions des quantités de phosphore qui sont produites à la ferme. Donc, ce n'est pas ça nécessairement qui va causer le déboisement. Et..

2130

LA PRÉSIDENTE :

En fait, monsieur Fortin, avec le bilan phosphore, ce qu'on cherche à connaître c'est la réalité. C'est-à-dire que, à l'heure actuelle, votre ministère a, à l'aide d'un calcul théorique, déterminé un certain nombre de zones où l'activité devait être limitée en raison du déséquilibre de phosphore, peut-être on avait trop de phosphore pour la quantité requise dans ces zones-là, mais c'était un calcul théorique, basé sur un calcul théorique, qui ne prenait pas en compte toutes les réalités terrain. C'est-à-dire par exemple, la richesse des sols, je ne les nommerai pas tous parce qu'on l'a dit plusieurs fois pendant cette séance.

2140

Donc, aux termes du bilan phosphore, vous allez avoir la réalité, c'est-à-dire que vous allez avoir la quantité produite sous la queue et la quantité requise sur les terres, en fonction des besoins des plantes et de la richesse des sols, et peut-être d'autres facteurs que je n'énumérerai pas.

2145

Donc, ce bilan phosphore va vous permettre de connaître, ferme par ferme, la situation et d'établir, pour chacune des fermes, s'il a suffisamment de terre pour épandre sa production, s'il doit en louer, s'il doit, il y a la location puis il y a les ententes d'épandage, s'il doit conclure des ententes d'épandage. Et, aux termes de tout ça, s'il n'a pas suffisamment de terre pour recevoir les quantités qui sont produites, il aura des choix à faire, soit de transformer, de traiter plutôt ce lisier, soit de réduire le nombre d'unités animales produites, mais il y aura des choix qui devront être faits. On se comprend bien?

2150

2155 **M. PIERRE FORTIN :**

Ou le choix d'utiliser une technologie qui permet d'assimiler plus de phosphore ou transformer le phosphore.

2160

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça, encore...

2165 **M. PIERRE FORTIN :**

Pour réduire la charge de phosphore des animaux.

LA PRÉSIDENTE :

2170

C'est ça. Alors, c'est ça que ça fait le bilan phosphore.

M. PIERRE FORTIN :

2175

Le bilan phosphore, accompagné du PAEF, le plan agroenvironnemental de fertilisation. Et moi, ce que je dirais c'est que, bon, une fois qu'on a ça, donc le producteur, lui, va faire une décision, va prendre une décision, et on attribue souvent, soit l'augmentation du prix des terres, soit la déforestation juste au règlement, probablement que le règlement a une partie, un pourcentage, mais il fait partie aussi d'un ensemble. Parce que, comme on a observé durant les dernières séances, le phénomène de concentration, il n'est pas dû seulement à un règlement ou à une chose, ou il n'est pas dû à l'assurance stabilisation ou il n'est pas dû, donc il y a un phénomène de concentration des entreprises qui s'exerce, il y a une augmentation des prix des terres qui s'exerce, puis le règlement lui, le règlement, il existait bien avant juin 2002 et on avait quand même des phénomènes qu'on pouvait observer.

2185

LA PRÉSIDENTE :

Mais aux termes, revenons à notre bilan phosphore. Aux termes de ce bilan phosphore, il y a donc des choix qui vont s'exercer. Est-ce qu'on peut craindre qu'il pourrait y avoir déboisement pour pouvoir réutiliser les terres aux fins d'épandre les surplus de phosphores?

2190

M. PIERRE FORTIN :

C'est une question qu'on va pouvoir répondre plus adéquatement lorsqu'on aura tout fait l'exercice. Je dis ça, pas parce que je veux, ce n'est pas de répondre ou de mal répondre, je m'explique. Dans le sens que, avec le calcul théorique, lui, le calcul théorique qu'on avait pour identifier les municipalités en surplus, il y avait un certain nombre de facteurs qui n'étaient pas pris en compte.

2195

2200

Comment les producteurs vont disposer des terres, suite à la mise en place du nouveau règlement? Quelle est exactement la quantité de phosphore? Ça c'est un chiffre qu'on va pouvoir obtenir suite à l'exercice. Mais c'est évident qu'un producteur qui lui n'aurait pas assez de terres, va devoir se trouver un débouché, va devoir faire, prendre les solutions que vous avez identifiées tout à l'heure.

2205

2210 Est-ce que ça va forcer, est-ce que ça va mettre une pression sur la déforestation? Ça dépend. On déforeste, il y a plusieurs raisons pourquoi qu'on déforeste, puis ce que je veux dire c'est que ce n'est pas nécessairement, la raison ce n'est pas nécessairement le règlement, mais quel pourcentage y attribuer? Il n'y a pas grand monde qui serait capable de dire oui, le règlement donne tant de pourcent d'augmentation du prix des terres ou tant de pourcent de déforestation est due au règlement.

LA PRÉSIDENTE :

2215 Non, mais c'est un choix que pourrait exercer un producteur qui se voit, aux termes du bilan qui est fait, qui se voit en déficit de terre et qui va devoir faire un choix donc. Et s'il est propriétaire de terres et que, sur ces terres, il y a des boisés, il va peut-être être tenté de déboiser pour pouvoir épandre son lisier. De même que, s'il n'en a pas, et bien son voisin va peut-être être tenté de lui vendre ou de déboiser ses terres et puis d'avoir une entente d'épandage peut-être lucrative. Alors, c'est donc une hypothèse plausible que de penser qu'on peut avoir un effet là-dessus.

2220 Et est-ce que, placé devant une telle éventualité, votre Ministère va être forcé d'accepter le choix qui sera exercé à cet égard par les producteurs?

2225

M. PIERRE FORTIN :

2230 Bon, c'est un scénario, c'est une possibilité, mais en même temps, si cette possibilité-là, le producteur la prend, c'est parce que, à quelque part, il va avoir une rentabilité. Parce que ça coûte cher défricher des terres, puis défricher juste pour épandre du fumier, ça me surprendrait. Parce que, normalement, il va utiliser la terre pour avoir, pour se procurer un autre revenu. Donc, et si le producteur, lui, décidait de, supposons que c'est ça le scénario qui est arrêté, nous on n'a pas d'outil qui va nous permettre d'intervenir pour interdire ou pour dire au producteur de ne pas défricher. Là, on n'a aucun outil, nous, du côté de l'Environnement, pour interdire la déforestation.

2235

LA PRÉSIDENTE :

2240 Monsieur Nadeau, est-ce que les MRC, les municipalités pourraient avoir un pouvoir en cette matière?

M. JEAN NADEAU :

2245 Madame la Présidente, merci. Bien, les municipalités locales, on l'a déjà vu à quelques reprises, et les MRC ont le pouvoir. Je trouve très intéressante la situation, l'hypothèse que vous soulevez parce que j'ai l'impression que ça implique, éventuellement, pour le milieu municipal, une drôle de situation. Dans le sens où les pressions qui vont peut-être s'exercer sur ces gens-là vont être très grandes dans le scénario que vous évoquiez.

2250 En tout cas, je n'ai pas la réponse à la question, mais j'ai l'impression que ça va être des

situations assez délicates.

LA PRÉSIDENTE :

2255 Monsieur.

M. BENOIT MAGNY :

2260 Merci de votre réponse. Ma deuxième question est concernant l'épandage des matières résiduelles fertilisantes et les matières minérales, les engrais minéraux, apportent azote, phosphore et potassium, et on est d'accord, même en zone d'activités limitées. Il faut restreindre l'épandage des lisiers. On laisse entrer, à plein camion, des matières résiduelles fertilisantes ou des engrais minéraux, et on dit qu'on ne peut augmenter aucun cheptel, sous prétexte qu'on est en surplus de phosphore. J'ai un petit peu de difficulté à comprendre le but de l'action.

2265

LA PRÉSIDENTE :

2270 On a répondu à cette question cet après-midi et on pourrait peut-être répéter. Monsieur Sanfaçon, concernant... ça a l'air bon. Monsieur s'interroge sur le fait qu'on continue tout de même à épandre sur les sols des engrais minéraux, alors qu'on est en situation de surplus dans les engrais organiques. Alors, est-ce que c'est une, est-ce qu'on peut éviter, est-ce qu'on pourrait totalement substituer les engrais minéraux par des engrais organiques? C'est peut-être comme ça qu'on pourrait poser la question.

2275 **M. DENIS SANFAÇON :**

2280 Merci madame la Présidente. D'abord, je pense qu'il y avait 2 éléments. Il y avait d'abord les matières résiduelles fertilisantes, donc on pense essentiellement les résidus de papetières, les résidus de différentes sources. Évidemment, nous au ministère, on privilégie, sur le territoire agricole, l'utilisation prioritaire des fumiers et lisiers avant de prendre des matières résiduelles fertilisantes. Dans certains cas, ça peut être intéressant, quand il y a manque de fumier ou de lisier, d'envisager ces sources-là. Mais nous, on privilégie toujours d'utiliser les fumiers lisiers d'abord.

2285 La question des engrais minéraux, évidemment, le fumier, contrairement à l'engrais minéral, on ne peut pas choisir son ratio NPK, son ratio azote, phosphore. Le fumier... bon, le fumier lisier, mettons qu'on est à 3 pour 2, ou quelque chose comme ça, puis qu'on a une plante qui est 3 azotes pour 2 phosphores, puis on a une plante qui a besoin de 5 azotes pour 2 phosphores, et bien il va falloir compenser le manque en azote par un engrais minéral.

2290

Alors, c'est sûr que l'engrais minéral va toujours être nécessaire, de façon générale, dépendant des cultures, évidemment, parce qu'on ne peut pas moduler facilement les compositions de fumier lisier.

2295

LA PRÉSIDENTE :

2300 Donc, ce que, pour conclure, ce que vous nous dites c'est que, ce que vous privilégiez c'est bien sûr que, au lieu d'importer des engrais minéraux de l'extérieur, c'est d'utiliser d'abord et avant tout ce que l'on produit chez nous, et ça s'adonne que c'est le porc qui, dans certains cas, qui le produit, donc d'utiliser les déjections animales comme fertilisant. Et, par contre, de penser qu'on aura besoin peut-être de compenser un manque d'apport d'azote, par exemple, qui est nécessaire à la plante pour, par des engrais minéraux, pour bien doser la fertilisation.

2305 **M. DENIS SANFAÇON :**

Exactement. Et quand l'agronome fait le plan agroenvironnemental de fertilisation, une fois qu'il va avoir évalué les prélèvements, les besoins d'épandage, il va regarder ce qu'il y a de disponible, il va utiliser les lisiers fumiers. Il va regarder ce qu'il manque et, après ça, dépendant de ce qui manque, il peut aller choisir différentes sources pour compenser ce qui manque. Ces sources-là pourraient être des engrais minéraux. Ça pourrait être aussi, peut-être dans certains cas, des MRF, dépendant des compositions. Mais nous, ce qu'on privilégie c'est d'abord et avant tout les déjections animales.

2315 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Ça va, monsieur?

M. BENOIT MAGNY :

2320 Ça va de soi, je comprends, pour équilibrer les, atteindre les niveaux optimum de fertilisation pour les plantes, que les engrais minéraux viennent corriger les carences des lisiers, mais est-ce que les matières résiduelles fertilisantes peuvent être aussi considérées comme des matières pour équilibrer les ratios phosphore, azote, potassium, et quand on sait pertinemment qu'ils peuvent aussi contenir des métaux lourds, qui ne sont peut-être pas nécessairement ce qu'il y a de mieux pour un sol?

LA PRÉSIDENTE :

2330 Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

2335 Peut-être, madame la Présidente, du côté du ministère de l'Environnement, rappeler que les épandages de matières résiduelles fertilisantes sont soumis à des autorisations et, les certificats d'autorisation, et que ce n'est pas, pour obtenir ça, et bien il y a un certain nombre de choses à respecter en regard de la prévention de ce que souligne le producteur.

2340

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Fortin, est-ce que vous voulez compléter?

2345 **M. PIERRE FORTIN :**

Oui, moi j'aurais quelques informations, puis je demanderai par la suite à monsieur Bouchard de compléter.

2350 Moi, je voudrais rappeler que les ZAL, c'est une période transitoire. Que, par la suite, après le moratoire, ça va être du cas par cas. Que le producteur, lui, dans l'élaboration de son PAEF, il doit tenir compte de l'ensemble des fertilisants. Donc, les fertilisants organiques, les fertilisants minéraux et les MRF. Les MRF sont caractérisées, donc ça veut dire qu'on sait la
2355 quantité de phosphore qu'elles amènent. D'ailleurs, ça correspond à peu près à 2%, 2% de la quantité de phosphore qui est épandu au Québec. Donc, c'est une quantité minimale en termes d'épandage.

Et, finalement, si le producteur lui, il est en surplus, et bien là, parce que là on va avoir fait son bilan phosphore, s'il est en surplus, lui, il va faire des choix. Lui, il va faire le choix de,
2360 soit de valoriser, comme disait monsieur Sanfaçon, de valoriser la matière organique, ou de diminuer sa quantité de MRF, puis d'utiliser une certaine quantité d'engrais.

Est-ce que, monsieur Bouchard, vous auriez...

2365 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bouchard.

M. SERGE BOUCHARD :

2370 Merci madame la Présidente. En fait, 2 éléments, effectivement, pour confirmer que tout épandage de matières résiduelles fertilisantes doit faire l'objet d'un certificat d'autorisation de la part du ministère de l'Environnement au préalable en vertu du Guide provisoire, sur la valorisation. Évidemment, les producteurs de ces matières résiduelles fertilisantes-là doivent en
2375 faire l'analyse pratiquement à chaque mois.

Donc, les agronomes qui ont à préparer ce qu'on appelle le plan de valorisation de ces matières-là, connaissent exactement la composition et, évidemment, vont tenir compte et des valeurs fertilisantes d'azote, phosphore, potassium, lorsque ces résidus-là en contiennent, mais
2380 aussi des métaux lourds, le cas échéant, et d'ajuster, effectivement, la fertilisation recommandée en fonction des caractéristiques du produit.

Et, c'est évident, du côté du Ministère, ces projets-là sont réalisés évidemment chez des gens qui ne sont pas au départ en situation de surplus. Donc, ce serait un peu incompréhensible
2385 de permettre à quelqu'un qui a déjà trop de déjections animales, d'augmenter sa problématique.

Donc, on retrouve habituellement l'épandage de ces matières-là chez des gens qui ont des disponibilités pour recevoir et qui sont moins enclins peut-être à recevoir des lisiers de porc pour compléter leurs besoins en fertilisation.

2390 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

2395

Oui, j'aurais un ajout ici dans, un petit pamphlet qu'on a déjà déposé à la Commission et qui est sur le site Internet. La question qu'on pose, c'est un fascicule questions et réponses. Une des questions c'est: **Est-ce que les sols agricoles seront contaminés par l'utilisation des MRF?** C'est très court, je vais vous le lire.

2400

Les travaux de recherche effectués par Agriculture et Agroalimentaire Canada, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, l'Université Laval et d'autres organismes de recherche, indiquent que l'utilisation des MRF n'entraîne pas de contamination des sols et des cultures à court terme. Pour ce qui est des risques à long terme, l'Institut national de santé publique estime que l'épandage normal des MRF sur les mêmes parcelles pendant 100 ans n'entraînerait pas de contamination significative des sols pour les contaminants comme l'arsenic, le chrome et caetera et caetera.

2405

LA PRÉSIDENTE :

2410

Merci. Ça va, monsieur.

M. BENOIT MAGNY :

2415

Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

Madame Lina De Rossi.

2420

M. RENÉ LAFOND :

Madame la Présidente.

2425 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, monsieur Lafond.

2430

M. RENÉ LAFOND :

2435 J'aurais un commentaire supplémentaire. J'ai compris, dans la question de monsieur Magny aussi, une préoccupation en regard de l'impact du déboisement sur les écosystèmes, si j'ai bien compris. Et, dans ce sens-là, je voudrais souligner qu'on constate, au regard de la qualité de l'eau, que, dans un bassin versant agricole, plus le pourcentage de déboisement ou moins le pourcentage de boisé est important dans un bassin agricole, on constate une augmentation des taux de phosphore.

2440 Alors, le déboisement de façon accentuée ou un pourcentage de déboisement élevé pourrait accentuer, finalement, les impacts ou la présence du phosphore dans l'eau, dans les eaux.

LA PRÉSIDENTE :

2445 Merci. Bonsoir madame.

MME LINA DE ROSSILINA DE ROSSI :

2450 Bonsoir. Peut-on encore se lancer en agriculture aujourd'hui ou la menace de se faire déloger par une méga porcherie est-elle omniprésente?

LA PRÉSIDENTE :

2455 Donc, vous...

MME LINA DE ROSSI :

2460 Est-ce qu'on a des garanties quand on est en agriculture, que si notre voisin vend, qu'on soit pris pour partir?

LA PRÉSIDENTE :

2465 Oui, monsieur Beauchamp?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Pourquoi partir?

2470 **MME LINA DE ROSSI :**

Bien, en agriculture biologique par exemple, quand on est à la lisière, on ne pourrait pas avoir un voisin qui a une méga porcherie, il faudrait partir.

2475

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Mais pour quelle raison?

2480 **MME LINA DE ROSSI :**

Bien, pour tous les désagréments, les odeurs, si on fait de l'agrotourisme et tout ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2485

O.k. Pour les désagréments liés à l'odeur?

MME LINA DE ROSSI :

2490

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2495

O.k. Parce que vous êtes en agriculture biologique.

MME LINA DE ROSSI :

2500

Oui, oui. Et puis je vis un peu dans la terreur que mon voisin s'en aille et puis qu'il y ait une porcherie qui vienne s'établir, et est-ce qu'on a des garanties, comme on était là avant, que le permis ne soit pas donné?

LA PRÉSIDENTE :

2505

Vous me laissez gérer cette question? Moi, j'irais du côté de monsieur Nadeau, parce que c'est une question de cohabitation en territoire, en zone verte, 2 activités agricoles, une biologique, une disons traditionnelle dans ce cas-là, parce que ça aurait pu être une production porcine biologique aussi. Comment, on ne peut pas donner de garantie à madame, je ne pense pas, que son voisin ne changera pas ou, mais comment gérer ces, comment on pourrait gérer, qui pourrait intervenir, compte tenu de la législation actuelle, pour essayer d'harmoniser le développement agricole dans la zone verte, finalement?

2510

M. JEAN NADEAU :

2515

Merci madame la Présidente. On a déjà eu l'occasion à quelques reprises de mentionner, bon, qu'il existait, que les MRC ou les municipalités locales devraient avoir des distances séparatrices. On a parlé de distances séparatrices entre des bâtiments d'élevage et surtout des usages autres qu'agricoles. Là, je comprends que madame est productrice biologique, on n'a pas imaginé la possibilité d'avoir des distances séparatrices entre 2 types de productions agricoles. On parlait, par exemple, à Saint-Valen...

2520

LA PRÉSIDENTE :

On était en train de l'imaginer par exemple.

2525 **M. JEAN NADEAU :**

Oui, oui, effectivement. Oui, effectivement. On a parlé du cas, bon, quand on a été à Saint-Valentin, la production de petits fruits et caetera, qui peuvent générer une activité touristique. Sur le plan, bon, sur le plan des justifications qu'une MRC pourrait faire valoir, ces éléments-là éventuellement pourraient être pris en considération, surtout, par exemple, si ça s'inscrit par exemple dans un circuit touristique que la MRC veut mettre en valeur. Il y a un certain nombre d'argumentaires qu'on pourrait faire valoir pour justifier la protection de certains sites.

2535 Bon, est-ce qu'on ne pourrait pas lancer l'idée, est-ce que, par exemple, dans la MRC où habite madame, elle ne pourrait pas faire partie elle aussi d'un circuit et puis essayer de vendre l'idée de leur accorder une protection particulière. Regardez, là j'essaie d'imaginer des choses.

LA PRÉSIDENTE :

2540

Mais est-ce qu'on pourrait imaginer que, dans la législation, on prévoit justement de donner le pouvoir aux MRC de, ou dans les orientations gouvernementales, puisqu'on s'en remet toujours aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement en territoire agricole, est-ce qu'on pourrait imaginer la possibilité d'introduire justement des distances séparatrices entre certaines activités agricoles moins compatibles disons?

2545

M. JEAN NADEAU :

Bien regardez, madame la Présidente, il pourra revenir au BAPE de faire de telles propositions. Mais dans la mesure où, dans la mesure où les orientations...

2550

LA PRÉSIDENTE :

Alors, je vais poser la question autrement.

2555

M. JEAN NADEAU :

Oui.

2560

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que c'est le fruit de votre imagination de ce soir ou ça a déjà été imaginé ou ça a déjà été discuté antérieurement, cette possibilité ou cette avenue?

2565

M. JEAN NADEAU :

2570 À ma connaissance, ça n'a pas été abordé. Ceci étant dit, revenons à ce que je disais
tout à l'heure, dans l'optique par exemple d'une production particulière, qui pourrait s'inscrire
dans un circuit, bon, puis bon, les gens de Saint-Valentin notamment parlaient d'autocueillette, je
sais par exemple que les gens de Rouville ont invoqué un certain nombre d'arguments de la
sorte, notamment la cueillette des pommes et caetera, la difficile cohabitation avec les activités
de cueillette des pommes puis, par exemple, la présence éventuelle de porcheries. Je veux dire,
c'est une réflexion peut-être qui devrait être faite.

2575

LA PRÉSIDENTE :

2580 On a même vu un producteur maraîcher qui était inquiet de l'éventualité de pollution de
l'eau, qu'il utilise abondamment pour arroser ses plantes, dans l'éventualité où une porcherie
viendrait s'installer. Donc...

M. JEAN NADEAU :

2585 Oui, mais moi je ne m'avancerai pas dans la question de l'eau, je n'y connais rien.

LA PRÉSIDENTE :

Non non non, mais on en a vu plusieurs cas. Donc, on pourrait imaginer ça?

2590 **M. JEAN NADEAU :**

2595 Bien je pense que, à partir des exemples que j'ai donnés, des choses peut-être qui
pourraient être imaginées et puis, si madame a des cultures particulières ou des activités peut-
être qui pourraient se rattacher à son activité de production, soit, je ne sais pas moi, inviter les
gens, voir comment se fait l'activité biologique ou la production biologique, ça s'inscrit dans un
circuit touristique de la MRC. Il y a des choses qu'on peut imaginer. Mais il s'agit qu'on s'assoit
ensemble puis qu'on détermine effectivement, au niveau d'une MRC, l'équilibre qu'on va
rechercher en termes de priorité aux activités agricoles et puis cohabitation d'autre part, selon les
caractéristiques de chacun des milieux, parce que les MRC du Québec ne sont pas toutes
2600 comme la MRC des Maskoutains autour de Saint-Hyacinthe. Il y a des particularités régionales
qu'on peut faire ressortir. Je pense que les orientations ne sont pas un frein dans la mesure où
on est en mesure de justifier nos choses. Je pense que, laissons aller un peu l'imagination.

LA PRÉSIDENTE :

2605

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2610 Ce qui apparaît toutefois évident dans votre considération c'est qu'on parle là de zonage,

de planification, et donc d'organisation de grands ensembles, plus que de droit individuel reconnu à un individu ou à une production isolée. Vous pensez, vous, plus en question d'aménagement du territoire et donc en spécialisations de région ou de sous-région. Donc, une approche plus collective que strictement individuelle.

2615

M. JEAN NADEAU :

Effectivement, ça pourrait être une approche plus, mais regardez...

2620

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Ou si vous le pensez en termes par exemple de bâtiment, comme un bâtiment protégé?

2625

M. JEAN NADEAU :

J'ai l'impression que ça pourrait être plus en termes peut-être de bâtiment à protéger, mais tout dépend encore une fois de la nature du milieu, de la densité de ces types d'usages-là dans le territoire. Bon, si par exemple, j'ai déjà donné l'exemple des vignobles à Dunham par exemple, où là, sur un rang, on a une concentration de vignobles. J'avais mentionné qu'il serait tout à fait compatible avec les orientations, dans ce secteur-là, étant donné la concentration d'activités de nature viticole qu'on retrouve, le long du rang en question, qu'on en fasse une zone d'exclusion de la production porcine. C'est possible en vertu des orientations. Mais encore faut-il que les gens du milieu puissent d'abord saisir les particularités de leur milieu, les reconnaître. D'abord, convenir de ce qu'on a dans notre milieu, partager une vision commune, puis dire et bien il y a des choses qui ne sont peut-être pas nécessairement compatibles entre elles. Par exemple, la porcherie à côté du vignoble qui génère un achalandage touristique important. Mais je veux dire, ces choses-là, c'est les gens qui vivent dans le milieu qui doivent ensemble déterminer comment ça se trouve, comment trouver la solution en fait à cette problématique-là.

2630

2635

2640

On a mis en place au gouvernement un cadre qui laisse quand même une bonne latitude quand les choses sont bien justifiées et bien démontrées. Mais c'est d'abord, je pense, aux gens à faire l'exercice. Puis je trouve, à l'heure actuelle, que, regardez, les gens, je pense, se retiennent un peu. Je pense qu'il faudrait, je veux dire, vraiment là essayer aussi d'approcher le territoire en tant que milieu de vie, puis se dire qu'on est aussi, on va cohabiter ces gens-là dans le territoire. Puis d'avoir une approche trop mécanique des choses, je ne suis pas sûr que, à long terme, ce soit de nature à favoriser la cohabitation et puis, on parlait tout à l'heure de difficultés ou de stress ou de situations qui peuvent être difficiles à vivre, aussi bien pour les agriculteurs que pour les non-agriculteurs. C'est tout ça qu'il faut avoir en tête quand on fait l'aménagement du territoire.

2645

2650

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

C'est parce que très souvent la décision par exemple de construire une porcherie ou de bâtir un élevage, c'est une décision qui est perçue comme strictement individuelle ou personnelle, alors que vous, vous la pensez comme une décision qui s'inscrit dans un contexte

2655

social et qui n'est donc pas complètement isolé de la réalité extérieure dans laquelle on se situe.

Alors, votre approche est extrêmement intéressante, mais on voit toutes les médiations qu'il va falloir mettre en oeuvre pour un changement de mentalité de cette taille.

2660

M. JEAN NADEAU :

Si vous me permettez d'ajouter un élément, il y a une dame ici dans la salle, du ministère de la Santé, qui me disait qu'ils ont une approche, elle me disait ça lors d'une pause, qu'ils ont une approche avec des représentants du ministère des Affaires municipales au niveau par exemple de la problématique de la protection de l'eau potable dans le milieu rural.

2665

Moi, ce que je suggérais à la dame c'est que, à la lumière de leurs démarches de coher..., d'abord interministérielle, puis d'approche du milieu municipal, puis du milieu agricole également, est-ce qu'on ne pourrait pas imaginer par exemple, au niveau régional, avec le ministère de l'Agriculture, les Affaires municipales ou les gens de la Santé, une approche de sensibilisation aux conditions peut-être de cette cohabitation-là dans le milieu.

2670

Je pense que c'est en en parlant qu'on va pouvoir peut-être voir émerger un certain nombre de choses.

2675

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Et, comme le ministère de l'Agriculture fait de la concertation avec d'autres partenaires, c'est le genre de choses que vous abordez.

2680

M. DENIS SANFAÇON :

Oui, madame la Présidente, et on a plusieurs exemples dans la région, notamment, d'aménagements réussis à cet égard et de cohabitation favorable. Peut-être juste avant, si on veut regarder un petit peu ces éléments-là, avant de passer la parole au conseiller en aménagement ici de la région, du Ministère, monsieur Camille Caron, peut-être rappeler que dans le cahier 6 des Normes biologiques de référence du Québec, **l'application de fumier frais, y compris le fumier liquide et les boues sur les cultures destinées à la consommation humaine**, biologiques évidemment, c'est permis, c'est autorisé.

2685

2690

Donc, quand on parle de justification, tantôt, en termes de distances, on peut les justifier par exemple, les zones limitrophes, identifier les zones tampons en regard d'application de phytocides, des choses comme ça. Mais, quand on parle de fumier lisier, c'est une autre chose, et il faut distinguer aussi l'agriculture biologique de l'agrotourisme, qui lui peut faire l'objet, évidemment, d'aménagements spécifiques ou, en tout cas, d'une prise en compte dans les schémas d'aménagement.

2695

Alors, je ne sais pas si vous souhaitez avoir quelques exemples réussis dans la région ou si vous trouvez que le temps file, mais c'est à votre guise.

2700

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Donnez-moi rapidement les plus évidentes.

2705

M. DENIS SANFAÇON :

Alors, j'inviterais monsieur...

2710

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Parce que, quant à avoir de bonnes expériences, autant qu'on en connaisse un peu.

M. DENIS SANFAÇON :

2715

Voilà. Alors, j'inviterais monsieur Camille Caron, qui est conseiller en aménagement de la région, à vous en faire part brièvement.

M. CAMILLE CARON :

2720

Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

2725

Bonsoir.

M. CAMILLE CARON :

2730

Dans la Mauricie, il y a eu des expériences de faites avec, entre autres, 2 MRC, avec lesquelles on s'est impliqué, le ministère de l'Agriculture, en même temps que les comités consultatifs agricoles qui, vous le savez, sont un peu la représentation du milieu vis-à-vis les autorités qui sont la MRC en matière d'aménagement du territoire.

2735

Donc, on a procédé, en région, à, en utilisant la procédure des RCI, on a identifié des périmètres où les porcheries ont été exclues, du moins ne pourront pas s'établir dans les prochaines années, des zones où, exemple, le long de la route 138, le Chemin du Roy, où on retrouve plusieurs établissements touristiques, agrotouristiques, fermes horticoles avec kiosque, tout ça, où là, avec le consentement des producteurs, on a exclu une large zone de part et d'autre de la route, on parle de kilomètres, entre le fleuve, la route 138 et, au nord du fleuve, 1.3 kilomètres, ça commence à être une zone assez vaste, où on a exclu les porcheries. C'est sûr que la problématique, il n'y avait pas beaucoup de porcheries dans ce secteur-là.

2740

On a exclu aussi autour des périmètres urbains, des zones, jusqu'à 1.3. kilomètres dans cette MRC-là, des Cheneaux, et dans la MRC de Maskinongé, où là il y avait des porcheries, mais avec le consentement des producteurs, on a déterminé des périmètres où les productions à

2745

fortes charges d'odeur sont exclues. Puis on sait que, dans les périmètres urbains souvent, on retrouve des établissements agricoles spécialisées en horticulture, producteurs de maïs sucré et tout ça, donc c'est un geste pour le futur, où là on s'attaque à la source du problème, et puis ça nous permet, en tout cas avec une mesure d'urgence, de planifier ce développement-là.

2750

Mais ça, ça s'est fait en concertation avec le milieu. Ça ne s'est pas fait dans la douleur nécessairement. Ça a bien été et puis c'est sûr que ce processus-là va se raffiner lorsque le schéma sera en vigueur. Ce sera discuté davantage avec, lors des consultations publiques, mais cette démarche-là, en région, a bien été et puis nous donne des garanties pour le futur dans le cadre actuel, avec la réglementation actuelle et la marge de manoeuvre qui est donnée par les orientations gouvernementales. C'est de les utiliser, je pense, qui est la solution. Merci.

2755

LA PRÉSIDENTE :

2760

Merci monsieur. Oui, monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

2765

Juste rajouter que cette concertation-là, c'est un peu ça qu'on vise dans le cadre de l'approche de bassin versant dans la Politique nationale de l'eau.

LA PRÉSIDENTE :

2770

Merci.

MME LINA DE ROSSI :

Alors, la deuxième.

2775

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

MME LINA DE ROSSI :

2780

Par rapport à ce que l'exportation porcine rapporte au gouvernement, en coûte-t-il plus ou moins pour dépolluer l'environnement?

LA PRÉSIDENTE :

2785

On n'a pas la réponse pour ça, parce que la Commission a demandé justement aux ministères d'évaluer les coûts environnementaux, finalement, qui sont liés à la production porcine. On attend des réponses. On a envoyé, si vous consultez le site, vous allez voir les questions que la Commission a acheminées au ministère de l'Environnement, au ministère de l'Agriculture, au ministère des Affaires municipales, à la Société Faune et Parcs du Québec, j'en

2790

oublie, le Ministère de la Santé et des Services sociaux.

2795 Alors, on leur a demandé de faire, au ministère des Régions également, une certaine évaluation sur les impacts sur le milieu rural, les impacts sur la cohabitation harmonieuse, sur un tas d'éléments, et on attend des réponses là-dessus. Alors, vous n'aurez pas votre réponse ce soir.

MME LINA DE ROSSI :

2800 Alors, ça va. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2805 D'accord.

MME LINA DE ROSSI :

Oui.

2810 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci madame. Madame Danye Vignola.

MME DANYE VIGNOLA :DANYE VIGNOLA :

2815 Bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

2820 Bonsoir.

MME DANYE VIGNOLA :

2825 Oui. Moi c'est, quand le ministère de l'Environnement donnait des certifications d'autorisation pour les demandes de porcherie, il tenait plus ou moins compte des sites agrotouristiques, comme les vignobles, les érablières. En France, eux, ils ont passé des lois là-dessus, comme à Bordeaux, dans le Jura, il est interdit de bâtir de porcheries, puis en Bretagne, et bien là c'est le contraire, il n'y a pas de vignobles qui peuvent s'installer là. Et puis, en Carcassonne, les cochons, ils sont dehors. Ça, ils ont leur clôt, ils ont à peu près 2 arpents de
2830 large, puis ils ont leur petite hutte, ça fait qu'on est capable d'élever des cochons dehors.

Puis là je voudrais savoir, est-ce qu'une industrie porcine rapporte plus et crée plus d'emplois que l'industrie agrotouristique?

2835

LA PRÉSIDENTE :

2840 Tantôt, vous avez entendu les données qu'a données monsieur, qu'a fournies monsieur Sanfaçon, à l'effet que l'industrie porcine créait, et l'industrie de la transformation également, créaient 30 000 emplois. Maintenant, dans l'agro, vous dites l'agrotourisme?

MME DANYE VIGNOLA :

2845 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2850 Vous avez bien dit l'agrotourisme. Monsieur Dumais, vous dites bien l'agrotourisme, parce que c'est différent de l'échotourisme, puis c'est différent du récréotourisme.

MME DANYE VIGNOLA :

2855 L'agrotourisme.

LA PRÉSIDENTE :

2855 L'agrotourisme.

M. MARIO DUMAIS :

2860 Alors, cet après-midi ou hier, on a eu des données sur l'industrie touristique au Québec. Est-ce qu'il existe des données sur l'agrotourisme, l'importance économique de l'agrotourisme, à l'intérieur de l'ensemble de l'industrie touristique?

M. DENIS SANFAÇON :

2865 Madame la Présidente, on n'a pas d'information spécifique à l'agrotourisme. Je peux vérifier s'il y a quelque chose, mais à notre connaissance en tout cas, autour de moi, tout le monde me fait signe que non, mais alors je peux faire une vérification.

2870

LA PRÉSIDENTE :

2875 Est-ce que, à votre connaissance, le ministère du Tourisme aurait ce type de données, ou ils ont des données beaucoup plus globales que?

M. DENIS SANFAÇON :

2880 J'imagine que ça risque d'être fondu, mais je ne connais pas le ministère du Tourisme plus que ça.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur Beauchamp.

2885 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Est-ce qu'il y a une organisation des gens d'agrotourisme qui eux posséderaient des informations?

2890 **MME DANYE VIGNOLA :**

Bien, les choses touristiques.

2895 **M. DENIS SANFAÇON :**

Si vous me permettez...

LA PRÉSIDENTE :

2900 Les ATR vous voulez dire ou?

MME DANYE VIGNOLA :

Oui oui.

2905

LA PRÉSIDENTE :

Les associations touristiques régionales.

2910 **MME DANYE VIGNOLA :**

Parce que je sais que l'UPA, ils en ont eux autres des, de l'information là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

2915

Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

2920 Merci madame la Présidente. Peut-être au niveau de la Fédération des Agricotours, mais il faudrait vérifier s'il y a quelque chose. C'est à la Confédération de l'Union des Producteurs agricoles.

2925

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous allez faire la vérification ou?

2930 **M. DENIS SANFAÇON :**

Si vous insistez.

LA PRÉSIDENTE :

2935

Est-ce que c'est ça que vous...

M. DENIS SANFAÇON :

2940

Justement, je me demandais quoi faire en fin de semaine, alors on va faire ça.

LA PRÉSIDENTE :

2945

J'espère que vous allez vous reposer. Mais on ne peut pas avoir l'information ce soir, mais monsieur Sanfaçon nous indique qu'il va essayer de tenter de l'obtenir et elle pourra être disponible sur le site, si jamais il nous fournit de l'information. D'accord?

MME DANYE VIGNOLA :

2950

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2955

Mais dites-vous aussi que, lors de la période des mémoires, on va recevoir des mémoires de plusieurs organismes, de plusieurs personnes, alors on risque d'avoir ce type d'information aussi, mais on ne sait jamais.

MME DANYE VIGNOLA :

2960

Ma deuxième question.

LA PRÉSIDENTE :

2965

Oui.

MME DANYE VIGNOLA :

2970

Est-ce que le gouvernement va légiférer les intégrateurs porcins en faveur d'un autre type de gestion porcine plus équitable? Est-ce qu'ils vont protéger les producteurs moyens et petits contre les intégrateurs?

LA PRÉSIDENTE :

2975 On a déjà eu l'occasion de, on a déjà eu cette question également, qui a été posée dans d'autres régions, et la réponse est à l'effet que tous ces gens attendent un peu les conclusions de la Commission, la Commission qui est devant vous. On fait l'analyse de la situation et ils attendent un peu un éclairage de la part de la Commission, sur toutes les dimensions de la production porcine.

2980 Alors, ça m'étonnerait qu'on, je peux vérifier auprès de monsieur Sanfaçon, s'il y a un projet en ce sens au Ministère, mais je connais la réponse.

M. DENIS SANFAÇON :

2985 Madame la Présidente, votre sollicitude me touche ce soir. Juste un élément, par contre, quand on dit protéger les producteurs contre l'intégration. Quand on regarde le portrait de l'intégration, on sait qu'il y a 750 fermes familiales, des producteurs agricoles qui élèvent des porcs à forfait pour des intégrateurs, et c'est un choix de leur part de le faire, et on a eu des témoignages de gens qui nous disaient que, pour eux, c'était un choix intéressant parce qu'il y a
2990 quelque part où l'expertise et le support technique les sécurisaient, surtout quand ils commençaient dans la production.

Alors, il n'y a personne à ma connaissance qui est forcé de faire ce choix-là. C'est juste une distinction que je voulais faire.

2995

LA PRÉSIDENTE :

Moi je veux juste vérifier quelque chose. Vous avez bien dit que c'est un choix de leur part et non pas un choix de leurs porcs?

3000

M. DENIS SANFAÇON :

Oui, madame la Présidente, et c'est ainsi que nous arriverons à bon port.

3005

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

3010

Monsieur Robitaille, est-ce que La Financière reçoit des directives, est-ce que c'est un organisme qui est appelée à recevoir des directives? Avez-vous un ministre de tutelle et est-ce que vous recevez des directives du gouvernement?

3015

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3 0 2 0 Alors, au niveau du fonctionnement de La Financière, dans le fond ça va répondre à votre question. La Financière, qui est un organisme qui est quand même assez récent, est composé d'un conseil d'administration, qui est composé de représentants du gouvernement du Québec. Il y a 6 personnes qui représentent le gouvernement du Québec, il y en a 5 qui représentent le milieu agricole, qui sont désignés et sur recommandation de l'UPA, qui sont 6 représentants du milieu agricole.

3 0 2 5 Ce conseil d'administration-là a plein pouvoir quant à l'adoption de projets, de programmes et de l'administration de son budget. Évidemment, c'est un organisme gouvernemental. Son enveloppe budgétaire est prédéterminée pour un horizon de 7 ans, qui est de l'ordre de 305 millions par année, et relève du ministre de l'Agriculture.

3 0 3 0 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Donc, le ministre de l'Agriculture, a-t-il un pouvoir de directives sur vous?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3 0 3 5 Probablement là, mais je, mais c'est quand même un organisme qui est autonome dans la prise de décisions. Cependant, je suis convaincu que, s'il y avait des orientations gouvernementales qui seraient édictées par le ministre de l'Agriculture et soit le conseil du ministre, à ce moment-là La Financière aura à en tenir compte dans ses actions à poser dans le futur.

3 0 4 0

LA PRÉSIDENTE :

3 0 4 5 Juste pour vérifier. Si le programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles était modifié, ça vous prendrait une autorisation du gouvernement?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Non.

3 0 5 0

LA PRÉSIDENTE :

Non?

3 0 5 5 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Le programme peut être modifié à l'intérieur, c'est dans, ça fait partie des pouvoirs du conseil d'administration de La Financière.

3 0 6 0

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

3065 Alors, ma petite question maintenant qui arrive c'est avez-vous reçu des directives ministérielles pour favoriser ou, au contraire, entraver l'intégration? Est-ce que ça fait partie des préoccupations du ministre, quand il vous donne des orientations, qu'il vous fait des souhaits ou des...

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3070 Je ne pourrais répondre quant aux directives que le ministre adresse à notre conseil d'administration, parce que je ne suis pas à ce niveau-là, pour avoir un lien aussi près de la direction. Cependant, ce que je peux vous préciser, il y a des orientations quand on intervient, exemple, dans le financement agricole, par rapport à une entreprise qui décide d'aller vers l'intégration.

3075 À ce moment-là, il faut être en mesure d'être clairement en mesure de démontrer que ce n'est pas un ouvrier agricole qui fait affaire avec nous à ce moment-là. Donc, l'entreprise qui choisit d'aller sous intégration, à partir du contrat qui lie l'intégrateur et l'intégré, on doit être en mesure d'observer que l'entreprise participe aux performances de sa production. Donc, qui a un certain bénéfice. Donc, il y a un tarif qui est établi, tant par porc produit ou peu importe, et il y a un bénéfice à ce moment-là, et il y a une prime qui est ajoutée en fonction des performances du producteur ou de la productrice qui gère cet élevage-là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

3085 Mais il n'y a pas, ni de la part du ministre, ni de la part de La Financière, si je comprends bien, une politique établie pour favoriser l'intégration ou pour l'empêcher?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3090 Pas à ma connaissance. Il n'y a rien, c'est que, à ce moment-là, c'est ce que je vous donne comme paramètres dans lesquels on travaille quand on arrive avec un projet sous intégration.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3100 Ça va, madame Vignola?

MME DANYE VIGNOLA :

3105 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur André Auger, producteur.

3110

M. ANDRÉ AUGER . ANDRÉ AUGER :

Bonsoir madame la Présidente.

3115

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

M. ANDRÉ AUGER :

3120

Messieurs les Commissaires. J'ai 2 questions. J'en ai une qui s'adresserait au ministère de l'Agriculture. Est-ce qu'on a des comparatifs ici au Québec versus la qualité de la viande porcine qui est produite ici au Québec versus qu'est-ce qui est produit ailleurs dans les autres pays?

3125

LA PRÉSIDENTE :

Ailleurs au pays, vous dites?

3130

M. ANDRÉ AUGER :

Ou ailleurs dans d'autres pays.

LA PRÉSIDENTE :

3135

Dans d'autres pays. O.k. D'accord. Monsieur Sanfaçon, vous êtes à l'honneur ce soir.

M. DENIS SANFAÇON :

3140

Merci madame la Présidente, je suis très choyé en effet. Peut-être pour répondre à la question, je vais indiquer seulement que, évidemment, la qualité de la viande porcine faite au Québec est parmi les meilleures au monde, et la preuve de ça, peut-être tout simplement mentionner que notre 2ième marché d'exportation c'est le Japon, et connaissant disons la propension...

3145

LA PRÉSIDENTE :

Les exigences.

3150

M. DENIS SANFAÇON :

3155 Les exigences, voilà, des japonais par rapport à la qualité de la viande qu'ils importent, alors je pense que ça peut être une référence. Il n'y a pas de comparatifs autres que celui-là qui me vient à l'esprit.

M. ANDRÉ AUGER :

3160 Je vous remercie...

LA PRÉSIDENTE :

Tout au moins, on a des marchés d'exportation, donc...

3165 **M. DENIS SANFAÇON :**

3170 On a des marchés d'exportation et, donc, évidemment, on répond, on est capable de répondre, en termes de qualité, à ces marchés-là. Et, dans nos marchés d'exportation, on a les plus exigeants. Alors, indirectement, je pense qu'on peut en conclure que la qualité de la viande produite au Québec est excellente.

M. ANDRÉ AUGER :

3175 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Auger.

3180 **M. ANDRÉ AUGER :**

3185 Mon autre question s'adressait au ministère de la Santé. Lors de la présentation hier soir sur acétate électronique, en ce qui concerne les odeurs, je vais vous lire ce qui était écrit dans votre mémoire: **Les personnes soumises aux odeurs qui se dégagent de ces installations souffraient ou souffriraient d'anxiété, de dépression, de colère, de fatigue, de troubles d'humeur.** Vous trouvez ça, je pense, à l'intérieur de votre mémoire.

3190 Je suis un producteur de porc depuis 26 ans, ça arrive occasionnellement que je ressens ces choses-là. Avant ça, je ressentais ça une fois à tous les 7 ans, présentement c'est une fois à tous les 3 ans, mais ça n'a rien à voir avec les odeurs, ça a à voir avec le prix qu'on a pour notre produit.

3195 Ça fait que ma question c'est est-ce que ça peut arriver que vous ayez confondu le problème des odeurs avec un problème de mise en marché?

M. GUY LÉVESQUE :

Je pense que j'aurais besoin d'un, en tout cas, c'est peut-être un problème de traduction.

3200 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais je ne comprends pas là votre cas, monsieur.

M. ANDRÉ AUGER :

3205

Bon bien, c'est très très simple. Ce que je lis c'est que les odeurs qui...

LA PRÉSIDENTE :

3210

Non, ça, ça va, je l'ai lu.

M. ANDRÉ AUGER :

3215

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Mais c'est par rapport à votre problème de mise en marché que je n'ai pas saisi.

3220

M. ANDRÉ AUGER :

Moi, je ressens ça, c'est lorsque je n'ai pas de prix pour mon produit. Si vous avez un coût de production à 0,73\$ la livre, vous vendez votre porc à 0,50\$ la livre, je vais ressentir ça ces choses, ces besoins-là. Mais moi, je ne vois pas de relation entre ça et les odeurs.

3225

Ma question que je pose c'est est-ce que c'est ça ou il y a eu un malentendu ou si c'est bien ça? Moi là, j'ai de la misère à relier les odeurs avec ce qui est écrit là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

3230

Oui, mais est-ce qu'on peut partir de votre expérience?

M. ANDRÉ AUGER :

3235

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

3240

Alors, quand vous avez des réactions d'anxiété ou de colère ou de fatigue, parce que d'autres que vous déterminent votre vie, vous vous sentez en maudit, en français là.

M. ANDRÉ AUGER :

Oui oui.

3245

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Bon. Donc, vous avez une réaction d'anxiété ou de colère parce qu'un univers, en dehors du vôtre, détermine votre cadre de vie et là vous êtes, vous avez un sentiment d'être entravé par les autres, donc vous avez une réaction tout à fait normal. On va demander au docteur, est-ce que c'est ça que vous voulez dire quand vous parlez de la réaction des gens à des odeurs qu'ils reçoivent?

3250

M. GUY LÉVESQUE :

3255

Je pense que vous avez extrêmement bien traduit mon, en tout cas, ce que j'allais exprimer en fait, c'est ça que... Il y a de multiples facteurs ou de multiples situations qui nous font ressentir ce genre de choses-là, pour les populations environnantes ou certaines populations environnantes, de certains lieux de nuisance. Les porcheries, on peut considérer que ça peut en être une, si on parle des odeurs, entre autres, ils peuvent ressentir ce genre de choses-là.

3260

Si vous, si c'est le prix qui vous fait ressentir ça, je comprends tout à fait, puis d'ailleurs, puis pour tout le monde ici dans la salle, il y a une période bientôt, qui s'en vient, qui est la période des impôts, probablement qu'on va ressentir un petit peu la même chose.

3265

Mais bon, c'est ça. Je veux dire, je comprends très bien que ces situations-là soient, comme le disait monsieur Beauchamp, quand on a le sentiment, toutes les études sur la perception du risque ou la perception, je dirais, des nuisances disent que quand, en tout cas, un des facteurs principaux qui vient je dirais moduler la perception des gens et leur réaction à un risque, c'est le fait, entre autres, d'avoir ou non le contrôle là-dessus. C'est sûr que, comme disait monsieur Beauchamp, si on est, on sent notre vie et puis notre qualité de vie, déterminé par quelque chose d'autre sur lequel on n'a pas le contrôle, puis qu'on ne peut pas réagir contre, c'est sûr que, à un moment donné, ce genre de choses-là va arriver. C'est la même chose pour chacun d'entre nous, qu'il soit producteur ou non producteur en fait.

3275

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Est-ce que ça, vous l'avez constaté pour l'odeur, l'avez-vous constaté dans d'autres polluants sociaux, nuisances sociales, sur d'autres types de projet?

3280

M. GUY LÉVESQUE :

Ah! c'est quelque chose de connu. On l'a constaté pour des, mettons les projets un peu spéciaux, genre par exemple site d'enfouissement sanitaire, ça, on l'a vu il y a quelques années, il y a eu une vague de ce genre de choses-là pour les sites d'enfouissement sanitaire. Il y a...

3285

LA PRÉSIDENTE :

Je vous dirais qu'il y en a une en ce moment à Lachenaie.

3290

M. GUY LÉVESQUE :

Oui, effectivement, tout à fait. Quand il y a des projets, qui sont des projets, je dirais, qui ont une perception, je dirais, négative dans la population, qu'elle soit justifiée ou non, même une perception non justifiée est quand même un événement. La per... en tout cas, les spécialistes de la perception du risque vont vous dire que la perception, c'est la réalité, puis c'est vrai. Je veux dire, si mon voisin me perçoit d'une telle façon, il va agir d'une telle façon, puis ça va être sa réalité à lui, puis ça va être ma réalité à moi, parce que je vais le subir. Ça fait que, on n'a pas le choix.

3295

3300

Le fait que des gens autour par exemple d'une porcherie ressentent ce genre de choses-là, on doit en tenir compte. Et, si on est arrivé à ces extrémités-là, c'est qu'il y a quelque chose qui a manqué quelque part dans le processus, je dirais, d'intégration, je dirais, de ce projet-là dans la communauté, parce qu'il y a toujours des communautés autour.

3305

Puis on a parlé tantôt que, de choix individuel ou de choix collectif, c'est sûr que, à un moment donné, il y a des choix individuels. C'est un producteur qui décide, bon, de faire ça, mais je veux dire, ce producteur-là il s'installe, ou ce projet-là, puis là on parle de porcherie, mais ça peut être plein d'autres choses, il s'installe toujours dans un milieu et il doit tenir compte du milieu autour. Puis le milieu autour doit tenir compte de lui au bout du compte.

3310

Ça fait que, je pense que les milieux ont tout intérêt à mettre en place qu'il faut pour justement en arriver, je dirais, à un partage du territoire, puis un partage des usages d'un territoire. En tout cas, je pense qu'il n'y a pas moyen de passer à côté, je pense qu'il va falloir en arriver là.

3315

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

3320

M. MARIO DUMAIS :

Oui. Au fond, il faudrait sans doute comprendre que la réaction par rapport aux odeurs générées par les porcheries, il est tout à fait normal qu'elles ne soient pas les mêmes si on est un producteur de porc qui génère les odeurs ou si on est un citoyen qui vit autour d'une porcherie et qui subit les odeurs qui sont générées. Et, d'ailleurs, je pense que le producteur a choisi un très bon exemple pour illustrer qu'on ne réagit pas tous de la même manière à un même phénomène.

3325

Quand vous, la baisse du prix du porc provoque la colère, chez les consommateurs, généralement, ça provoque une autre attitude.

3330

M. ANDRÉ AUGER :

3335 Mais le pire dans tout ça, le pire dans tout ça c'est que, même si on connaît une baisse
de prix, le consommateur, il ne s'en apercevra même pas. Si on reste dans le domaine des
odeurs, au niveau de la cohabitation, tantôt, je trouve regrettable la remarque de la dame qui
vivait la terreur à l'effet d'une supposée construction de porcherie. Moi j'ai une terre à côté de
chez, à côté de cette terre-là il y a un producteur biologique à qui j'étends du lisier de porc
3340 pratiquement à tous les ans, il fait de l'agrotourisme, il a une érablière, les relations entre ce
producteur et le secteur agricole, c'est très très bien, les voisins, ça va très bien. Jamais jamais
qu'on a eu de plainte ou quoi que ce soit.

3345 Je pense qu'il y a moyen de travailler ensemble, puis ce n'est pas de choisir le biologique
ou le conventionnel, mais il y a moyen de travailler ensemble. Je trouve ça regrettable de, c'est
un peu comme les remarques après-midi, il y en a qui tombent malade avant que la porcherie
soit construite. Ça fait que ça, je trouve ça regrettable, parce qu'il y a moyen, je pense, de
cohabiter ensemble pareil, puis de faire des choses bien. C'était juste une remarque. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3350

Merci monsieur Auger. Monsieur André Auclair, qui est producteur agricole. Ah!
monsieur Robitaille, oui allez-y.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3355

3360 Si vous permettez, pendant que le citoyen s'installe. Un petit élément en additionnel pour
monsieur Beauchamp. Le lien que le conseil d'administration a avec le ministre de l'Agriculture
c'est que, sur le conseil d'administration, il y a monsieur Marcel Leblanc, qui est sous-ministre au
ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ainsi que 2 autres représentants du
ministère des Ressources naturelles, dont un sous-ministre associé au territoire et l'autre sous-
ministre associé à l'énergie et aux changements climatiques. Ce sont des représentants du
gouvernement du Québec au sein de notre conseil d'administration.

3365 Donc, le lien avec le ministre ou les ministres est quand même assez direct.

M. ANDRÉ AUCLAIR. ANDRÉ AUCLAIR :

Bonsoir.

3370 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir monsieur.

3375

M. ANDRÉ AUCLAIR :

3380 Quand les défenseurs de l'industrie porcine disent que la production de porc crée des, 30 000 emplois, est-ce que, dans la manière de compter cette création d'emplois, on soustrait les petites productions qui se sont étouffées parce qu'elles ne sont plus capables financièrement de payer le prix spéculatif de location et d'achat de terres, d'achat des terres présentement, comme c'est rendu?

LA PRÉSIDENTE :

3385 La question pourrait être la suivante. Il y avait combien d'emplois il y a quelques années et il y en a combien aujourd'hui? Monsieur prétend que, demande si, dans le chiffre de 30 000 emplois, on tient compte de la disparition des producteurs qui se sentent étouffés par la réglementation et tout ce qu'on leur impose? C'est le portrait en l'an 2001 ou?

3390

M. DENIS SANFAÇON :

3395 Merci madame la Présidente. L'évaluation de 30 000 emplois origine d'une présentation de Pascal Van Nieuwenhuyse à Saint-Hyacinthe, et qui a été reprise aussi par une étude du représentant de la Coopérative Fédérée. Alors, à ma connaissance, pour avoir entendu les 2 présentations, je n'ai pas vu de prise en compte de cette nature-là.

LA PRÉSIDENTE :

3400 Mais de toute manière, c'est un portrait à un moment donné.

M. DENIS SANFAÇON :

3405 C'est un portrait statique, à un moment X.

M. ANDRÉ AUCLAIR :

3410 Ce que je veux dire c'est que, le profil de 30 000 emplois, il est beaucoup antérieur à ce qu'on vit aujourd'hui avec les nouvelles normes que doivent faire face les productions porcines. Ça n'a pas augmenté le nombre de propriétaires et puis de, vous savez, de travailleurs, excusez. Les mêmes gens que, quand ils avaient à se conformer aux nouvelles normes, ils ont simplement joué du coude, tassé pour louer plus de terres, et puis il n'y a pas eu d'autres créations d'emplois depuis ce temps-là. Et puis les petits producteurs aux autres se sont vus la difficulté de tenir, à vouloir prendre de l'expansion ou d'allocation des terres, dont moi-même je peux vous dire que c'est ça qu'on subit, vous savez.

3415

LA PRÉSIDENTE :

3420 Est-ce que vous avez des...

3420

M. ANDRÉ AUCLAIR :

Il n'y a pas de nouveaux chiffres additionnels dans, de créations d'emplois.

3425 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous avez des données sur la disparition ou la mortalité des entreprises porcines?

3430 **M. DENIS SANFAÇON :**

Oui, madame la Présidente. On a eu une présentation de Michel Morissette à cet effet, je vais essayer de mettre la main dessus. La disparition des fermes porcines, d'abord il faut commencer par définir c'est quoi la ferme, puis il l'a fait sur la base des fermes déclarantes, et on se rappellera que, avant, on avait un grand nombre de fermes sur lesquelles on trouvait des porcs, parce qu'on avait des producteurs laitiers et, par exemple, chez mes parents, on avait, dans l'étable, on avait des porcs, jusqu'à ce que, à un moment donné, on ne puisse plus le faire. Alors, évidemment, dans les statistiques, on était une ferme porcine, une ferme c'est-à-dire qui déclarait des porcs.

3440

Donc, avec la spécialisation aussi, a disparu, statistiquement, un grand nombre de fermes, qui déclaraient des porcs. Alors ça, je pense que la conférence de monsieur Morissette est éloquente à cet effet et elle est disponible sur le, elle est présente sur le site du BAPE.

3445 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais ce que vous dites c'est qu'il y a, statistiquement, c'est que le nombre de fermes dont c'est la principale activité...

3450 **M. DENIS SANFAÇON :**

Lui, ce nombre-là a augmenté depuis quelques années.

LA PRÉSIDENTE :

3455

Lui a augmenté.

M. DENIS SANFAÇON :

3460

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Bon.

3465

M. DENIS SANFAÇON :

3470 Attendez un petit peu. Bon, c'est dans graphique, alors ce n'est pas évident, surtout c'est en noir et blanc alors que c'était des trucs couleurs. Je n'ai pas les chiffres, on va les trouver. La diminution, de mémoire, au Canada a été supérieure à celle du Québec dans les dernières années. Mais là, je ne peux pas dire avec...

LA PRÉSIDENTE :

3475 C'est ce que vous nous avez déjà fourni, si je ne m'abuse, comme information.

M. DENIS SANFAÇON :

3480 Oui, c'est ça. J'ai ça quelque part, j'ai déjà fourni l'information. Mais là, je n'ai pas les chiffres, et ce n'est pas assez visible sur les graphiques qu'on me donne.

LA PRÉSIDENTE :

3485 O.k. Mais de mémoire, le nombre d'entreprises déclarant des porcs a diminué, mais là on sait que là-dedans il y a des entreprises dont ce n'est pas la principale activité, n'est-ce pas? Et le nombre d'entreprises dont c'est la principale activité a augmenté?

M. DENIS SANFAÇON :

3490 Non, madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

3495 Non.

M. DENIS SANFAÇON :

3500 Selon ce qu'on me donne, l'évolution de cheptel porcin des entreprises porcines, donc la définition de Statistique Canada, en 1981, il y aurait eu 3 552 fermes déclarantes, pour 3 millions de porcs en inventaire. En 1986, c'était 2 789 fermes déclarantes, pour 2,7 millions de porcs en inventaire. Alors, il y a une petite baisse. En '91, des porcs en inventaire dans les fermes porcines, on s'entend, fermes déclarantes, 2 371, pour 2,7 millions porcs en inventaire toujours. En '96, 2 323 fermes déclarantes, pour 3,3 millions de porcs en inventaire. Et, finalement, en 2001, 2 200 fermes déclarantes, pour 4 millions de porcs en inventaire.

3505

M. ANDRÉ AUCLAIR :

3510 Alors, je ne pense pas qu'on...

LA PRÉSIDENTE :

Juste un moment s'il vous plaît, monsieur.

3515 **M. MARIO DUMAIS :**

Quand vous dites 2 200 fermes déclarantes...

3520 **M. DENIS SANFAÇON :**

Non, fermes porcines.

M. MARIO DUMAIS :

3525 C'est ça. Excusez-moi.

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça. Alors, il faut corriger dans nos verbatims déclarantes par fermes porcines.

3530

M. DENIS SANFAÇON :

Effectivement.

3535 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

M. DENIS SANFAÇON :

3540

Je parle de fermes, d'entreprises porcines, c'est-à-dire celles qui tirent plus de 50% de leurs revenus agricoles de la production porcine. Sauf que, sur le tableau, il était marqué fermes déclarantes, ce qui m'a confondu. Je m'en excuse.

3545 **LA PRÉSIDENTE :**

Parce que, sinon, ça aurait été 2 743.

M. DENIS SANFAÇON :

3550

2 743, pour 4,3 millions de porcs en inventaire.

LA PRÉSIDENTE :

3555

C'est ça.

M. ANDRÉ AUCLAIR :

3560 Alors, si le cheptel a tellement grossi, je ne pense pas qu'il y a eu beaucoup plus de créations d'emplois par rapport à ce qui a été perdu comme, avec les gens qui étaient en, dans notre région on est en surproduction, dans notre paroisse, et puis pour se conformer, les producteurs ont dû prendre beaucoup de superficies, en louer plus, et puis en acheter plus si possible. Puis ça, ça a fait un déséquilibre dans l'installation de la diversité des autres productions, comprenez-vous.

3565

Alors que dans les autres productions-là, je pense que ça aussi c'était des créations d'emplois qui n'ont pas pu prendre d'expansion, comprenez-vous, par rapport aux emplois qui étaient déjà existants, qu'il y a eu un déséquilibre. Il y a eu une diminution d'emplois, c'est potentiel, face à installer dans la légalité ceux qui étaient déjà là. C'est ça que je veux dire. 3570 Comprenez-vous là le déséquilibre qui existe?

LA PRÉSIDENTE :

3575 Je vais peut-être résumer, puis vous me corrigerez si j'ai tort. Ce que vous dites c'est qu'il y a eu une augmentation de cheptel importante pour le nombre de fermes, l'augmentation du même...

M. ANDRÉ AUCLAIR :

3580 Pour le peu de créations d'emplois dans ce domaine-là.

LA PRÉSIDENTE :

3585 C'est ça, dans ce domaine-là. Ce qui fait qu'il y a une production de, il y a une production de lisier qui est importante, on doit acquérir des terres pour épandre cette production-là, ce qui, ce que vous dites c'est que ça a donc enlevé des chances à d'autres productions agricoles de s'installer.

M. ANDRÉ AUCLAIR :

3590

En effet, oui.

LA PRÉSIDENTE :

3595 Mais il y a eu des cultures par exemple. J'imagine qu'on n'a pas fertilisé pour rien?

M. ANDRÉ AUCLAIR :

3600 Oui, mais on a diminué la ?potention? de la créativité d'emplois, de ce qu'on disait, que ça crée des emplois. Des emplois récents, il y en a une diminution à cause de ça. C'est ce que je

veux faire comprendre aussi à la Commission, comprenez-vous.

LA PRÉSIDENTE :

3605 C'est bien.

M. ANDRÉ AUCLAIR :

3610 Ma deuxième question.

LA PRÉSIDENTE :

Voulez-vous dire quelque chose monsieur Sanfaçon, juste un moment, s'il vous plaît.

3615 **M. DENIS SANFAÇON :**

3620 J'ai retrouvé l'information concernant la diminution du nombre de fermes porcines. Alors, de '86 à 2000 au Québec, c'est 47% de moins. Alors que, au Canada, c'est 62% de moins. Et quand on parle d'emplois aussi, associés au secteur porcin, il ne faut pas oublier les emplois qui sont accrus au niveau de la transformation, de la surtransformation, parce qu'on transforme davantage le porc qu'on le faisait auparavant.

LA PRÉSIDENTE :

3625 C'est ça, parce que le 30 000 emplois comprenait les emplois à la transformation.

M. DENIS SANFAÇON :

3630 Comprend la transformation et, habituellement, si on retourne dans le passé, on peut penser que, en tout cas, pour les accroissements antérieurs, on calculait à peu près 1 emploi, si ma mémoire est bonne, pour 1 200 porcs produits.

LA PRÉSIDENTE :

3635 Merci. Vous avez une autre question.

M. ANDRÉ AUCLAIR :

3640 Ma deuxième question. Dans notre choix de société, quel pourcentage d'hectares agraires, agricoles on pourrait dire, l'État consent pour l'exportation, vous savez, dédié pour, si on a une tarte, avec les superficies agricoles, dans notre choix de société, quel est le pourcentage de cette pointe-là que l'État devrait consentir à l'exportation, puis quel pourcentage de cette portion devrait être dédiée à la production porcine, parce qu'il faut penser à la diversité des exportations aussi.

3645

LA PRÉSIDENTE :

Vous parlez de l'exportation de porc?

3650 **M. ANDRÉ AUCLAIR :**

Je parle tout ce qui se produit agricole.

LA PRÉSIDENTE :

3655

Oui, tout ce qui est produit agricole.

M. ANDRÉ AUCLAIR :

3660

Au Québec, quel est le schéma, la superficie qu'on consent développer jusqu'au point d'exporter jusqu'à une limite acceptable, comme choix de société, qu'on fait simplement, ou bien donc on va être un régime comme les régimes du Tiers-Monde, qui font rien que l'exportation, comprenez-vous? C'est ça que je veux faire miroiter. Jusqu'où on peut faire pour l'exportation au niveau agricole, puis quelle est la portion de cette exportation-là, potentielle, qui peut être

3665

dédiée à l'industrie porcine, comparativement à la diversité des exportations qu'on pourrait faire aussi dans les autres domaines?

LA PRÉSIDENTE :

3670

Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

3675

Merci madame la Présidente. Bon, peut-être, déterminons au départ c'est quoi les exportations bioalimentaires pour le Québec, c'est 3,3 milliards, et la part du porc dans ces exportations est de 24%, pour 809 millions environ. Donc, ça c'est la part qu'occupe le secteur porcin dans les exportations bioalimentaires québécoises.

3680

Évidemment, quand on parle d'exportation, tous les marchés, tous les produits agricoles québécois ne sont pas, n'ont pas les mêmes possibilités que le porc en termes de marché d'exportation, pour diverses raisons. D'abord, le porc c'est le produit alimentaire qui connaît la plus forte croissance, une des plus fortes croissances dans la demande. Donc, il y a une demande.

3685

Deuxièmement, c'est un marché qui est ouvert, contrairement à d'autres produits agricoles, qui ont des marchés fermés, avec des quotas, avec des contraintes à l'exportation et caetera. Donc, il y a une demande de ce produit-là. Et il y a aussi, et bien c'est ça, c'est à peu près ce qui me vient à l'esprit là.

3690

LA PRÉSIDENTE :

Oui, allez-y, monsieur Auclair.

3695 **M. ANDRÉ AUCLAIR :**

3700 C'est qu'il faudrait se poser la question aussi comment ça que récemment on a une si grande demande alors que, antérieurement, la Bretagne, où s'est qu'elle n'est plus capable de prendre du développement porcin plus qu'elle a là parce que la nappe phréatique est atteint, et puis ça a laissé beaucoup de marché, comprenez-vous? Est-ce qu'il faut arriver que nous autres aussi, on ait un problème de cette chose-là aussi, qu'on ne sera plus capable de, nous autres, vous savez je parle de la nappe phréatique de la Bretagne, dans l'industrie porcine, qui est la responsable de ça, justement.

3705 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Sanfaçon.

3710 **M. DENIS SANFAÇON :**

3715 Merci madame la Présidente. Évidemment, le développement de la production porcine doit se faire dans le respect de l'environnement, et c'est l'objectif de la réglementation environnementale. Et ce n'est pas parce qu'il y a un marché que, automatiquement, il va y avoir un développement. Il y a aussi d'autres contraintes au développement d'une production que la disponibilité des marchés.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

3720

M. MARIO DUMAIS :

3725 Quand vous parlez de la croissance ou du potentiel qu'il y a dans le secteur porcin, à cause de la croissance de la demande, est-ce que vous vous référez à une croissance de la demande à laquelle fait face le Québec, qui résulterait de l'impossibilité de croissance dans d'autres pays producteurs de porc, ou est-ce que vous parlez d'un accroissement de la demande mondiale de viande de porc?

3730 **M. DENIS SANFAÇON :**

3735 À ma connaissance, il s'agit d'accroissement de la demande mondiale de viande de porc, et notamment pour certains marchés qui augmentent leur demande, effectivement. Et le Canada a une réputation sanitaire assez irréprochable, ce qui lui ouvre beaucoup de marchés d'exportation, contrairement à d'autres pays, qui ont eu des difficultés de ce côté-là.

M. ANDRÉ AUCLAIR :

3740 Il faut quand même se souvenir que le Japon était, la Bretagne était l'ancien fournisseur du Japon pareil, vous savez, c'est dans ça là. Et puis le pourcentage, je n'ai pas eu de réponse sur le pourcentage de superficies qu'on peut se donner à l'exportation?

LA PRÉSIDENTE :

3745 Qu'on peut dédier à l'exportation.

M. ANDRÉ AUCLAIR :

3750 Vous savez, comme choix de société? Parce que, regardez, il faut bien, pas faire seulement pour l'exporter, il faut faire pour nos choses vivrières aussi.

LA PRÉSIDENTE :

3755 Monsieur Sanfaçon, est-ce qu'on a déterminé, au ministère de l'Agriculture, un pourcentage de nos territoires que l'on veut, nos territoires agricoles que l'on est prêt à dédier à l'exportation? Est-ce qu'on a fait ce genre d'exercice?

M. DENIS SANFAÇON :

3760 Non, madame la Présidente. Et peut-être aussi pour revenir sur la question des marchés, on a effectivement, le Québec, le Canada en général a effectivement pris des marchés qui, autrefois, appartenaient à d'autres pays, tout simplement pour des motifs sanitaires. Rappelons les épidémies de fièvre aphteuse à Taïwan, en Grande-Bretagne et dans d'autres pays, ce qui a libéré des marchés sur lesquels le Canada était capable, et le Québec, de faire bonne figure à ce moment-là.

3765

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Merci monsieur.

3770 **M. ANDRÉ AUCLAIR :**

O.k. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3775 Il n'y en a pas de déterminé. Madame Évelyne Bellemare, de l'Union paysanne.

MME ÉVELYNE BELLEMAREÉVELYNE BELLEMARE :

3780 Bonsoir. Je tiens à remercier d'avoir continué ce soir la séance, je pense qu'il y a eu

beaucoup de bonnes questions. Moi, en tout cas, ça m'en a suscité plusieurs, je vais essayer d'en poser 2.

3785 En fin de compte, si je comprends un peu tout ce que j'ai pu ramasser de ces 2 journées-
là c'est que, un peu avant la venue des, massive je dirais, la production porcine, il n'y avait peut-
être pas tant de plaintes que ça, formulées, à l'égard des odeurs qu'il pouvait y avoir et tout ça, et
puis c'est dû principalement au lisier liquide, qui est épandu.

3790 Alors, ce que je me demande c'est un peu comment ça que, là on s'évertue à trouver des
façons, beaucoup de façons pour diminuer les odeurs, puis pour régler le problème avec le lisier
liquide, mais si on sait, puis ça a été affirmé ce soir, que le fumier solide ne sentait pas, puis qu'il
était meilleur pour le sol, alors là je me demande pourquoi on ne privilégie pas, plutôt de faire des
recherches puis tout ça pour arriver à pouvoir produire sur du fumier solide, plutôt que de
3795 s'évertuer à régler un problème avec le lisier liquide, qui est le départ des problèmes? Je ne sais
pas si vous suivez un peu ce que je veux dire. J'essaie de faire une question avec tout ça.

LA PRÉSIDENTE :

3800 Bien, en fait, il y a déjà 98% des producteurs de porc qui produisent sur fumier liquide.

MME ÉVELYNE BELLEMARE :

Oui.

3805 **LA PRÉSIDENTE :**

3810 Là, vous parlez de la recherche pour y aller sous forme de fumier solide. Ça
nécessiterait donc, avant de faire de la recherche, parce que je pense qu'on est assez avancé de
ce côté-là, ça demanderait plutôt, je pense qu'il faudrait d'abord voir, est-ce que ce serait faisable
de transformer les fermes déjà établies, d'une gestion liquide à une gestion solide? Ça ce serait
la première question.

MME ÉVELYNE BELLEMARE :

3815 Bien, parce que..., oui.

LA PRÉSIDENTE :

3820 Puis la deuxième ça pourrait être est-ce qu'on ne devrait pas privilégier, à l'avenir, une
production qui favorise la gestion de fumier solide?

MME ÉVELYNE BELLEMARE :

3825 Oui. En tout cas, moi on ne m'a pas confirmé ce soir que le lisier était de beaucoup
meilleur en tout cas que le fumier solide. Puis, d'autre part, c'est qu'on a affirmé aussi que la

gestion sur fumier liquide c'était purement économique. D'abord là, je voulais savoir un peu qu'est-ce qui en est.

LA PRÉSIDENTE :

3830

Et que c'était un choix de producteur.

MME ÉVELYNE BELLEMARE :

3835

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3840

O.k.

MME ÉVELYNE BELLEMARE :

3845

C'est au nom de l'économie qu'on a choisi ça, mais l'environnement là-dedans, il faut en tenir compte aussi je pense.

LA PRÉSIDENTE :

3850

Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

3855

Merci madame la Présidente. Il y a plusieurs éléments. D'abord, je ne pense pas qu'on ait dit que le lisier était meilleur que le fumier, je veux juste rétablir. Il y a des avantages et des inconvénients pour l'un et pour l'autre, et, évidemment, ça c'est un aspect.

3860

L'autre aspect, quand on parle d'élevages sur litière, il y a plusieurs, il y a des expériences, et non seulement il y a des expériences, mais il y a des élevages sur litière au Québec. Ce qu'il faut comprendre c'est qu'un élevage sur litière, du point de vue environnemental, comporte des avantages, mais il comporte aussi des inconvénients. Rien n'est parfait.

3865

Et on a parlé des pertes d'azote volatilisée dans les élevages sur litière, qui sont de l'ordre de 50%, à comparer à à peu près 10% dans les élevages sur gestion liquide conventionnelle, et cette perte d'azote-là se fait sous forme, en partie de N₂O, qui est un gaz à effet de serre. Donc, on ne peut pas mettre des choses noir et blanc comme ça.

3870

Quand on regarde l'élevage sur litière, une des contraintes importantes de l'élevage sur litière, c'est la disponibilité de litière. Évidemment, cette litière-là ce n'est pas de la paille, c'est des sciures de bois parce que, comme dans la conférence de Sylvain Pigeon, qui est sur le site du BAPE, et il le mentionnait, le pouvoir absorbant des pailles n'est pas suffisant pour penser

faire un élevage sur litière avec des pailles, sans mettre des quantités assez industrielles.

3875 Les bâtiments doivent être plus spacieux aussi. On parle de quelque chose comme 30% de plus, de telle sorte que, si on prenait un bâtiment actuel, qui est en gestion liquide, puis on voulait le transformer en bâtiment sur litière, là on aurait un problème sérieux, il faudrait tous les surélevées de 1 mètre à peu près.

3880 Les systèmes de ventilation devraient tous être modifiés parce que, dans un élevage sur litière, on a des déjections à 91% de liquide, qu'on doit ramener à quelque chose comme 70%. Donc, il y a une évaporation très forte. Et, dans les élevages sur litière, les systèmes de ventilation sont, et de chauffage, sont bien différents des élevages conventionnels.

3885 Enfin, il y a aussi toutes les questions qu'on a déjà mentionnées, de contrôle sanitaire, main-d'oeuvre et tout ça.

3890 Donc, il y a des avantages du côté de la litière par exemple, évidemment, les odeurs sont diminuées d'à peu près 50%, que ce soit en termes d'entreposage, de bâtiments et d'épandage. Le volume des fumiers à épandre, parce qu'il y a beaucoup d'évaporation d'eau, il y a quand même un volume, même si on ajoute de la litière, qui peut être un peu inférieur, et le fumier qui vient d'un élevage sur litière est très stabilisé. Alors, de ce côté-là, c'est intéressant. C'est intéressant par exemple si on veut aussi l'envoyer sur des receveurs, parce que compte tenu qu'il sent moins, il peut être plus, les gens peuvent être plus accueillants pour ce type de fumier-là, si on veut, que pour le lisier.

3895 Et, évidemment, si on veut faire un traitement plus, par exemple un compostage, et bien partir avec une litière c'est pas mal plus économique et beaucoup plus facile que de partir avec un lisier, parce que là on va avoir beaucoup d'évaporation en eau.

3900 Alors, je ne sais pas si ça fait le tour.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

3905 **M. MARIO DUMAIS :**

Dans la question de madame on demandait est-ce qu'on ne devrait pas faire, favoriser de la recherche pour la production sur lisier, sur litière?

3910 **LA PRÉSIDENTE :**

Litière.

3915

M. MARIO DUMAIS :

3920 Je voudrais vous entendre là-dessus parce que, en particulier, je lisais il n'y a pas
longtemps une conférence de madame Sarrazin, de la région de Lanaudière, qui était prononcée
dans l'Abitibi, qui est une personne qui fait de la production sur litière biomaitrisée et est-ce que
je me trompe en pensant que ce projet-là est financé par le ministère de l'Agriculture ou d'autres
organismes publics?

3925 Donc, est-ce qu'on peut dire qu'il y a de la recherche qui se fait sur, pour la production
sur litière?

M. DENIS SANFAÇON :

3930 Madame la Présidente, il y a effectivement plusieurs recherches qui ont été faites pour la
production sur litière. Je n'ai pas là en main toutes les recherches antérieures et en cours, mais
il y en a.

LA PRÉSIDENTE :

3935 Ça complète l'information, monsieur Sanfaçon, oui? Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

3940 Là, madame pose un niveau de diagnostic qui est intéressant. Elle dit que, finalement, le
déclencheur du débat social c'est l'odeur. Et, si c'est l'odeur qui est le résistant social, qui est le
noeud, peut-être que derrière l'odeur il y a une série d'autres problèmes, et je pense qu'on a vu
qu'il y avait une série d'autres problèmes, y compris de conception de la société et caetera, mais
si l'odeur c'est la clé de la décision, est-ce que ce point-là devient crucial au point d'imaginer de
reconvertir le système? C'est ça qui est la question de madame.

3945 Bon, là vous avez expliqué que le bâti étant le bâti, on peut difficilement demain matin
prendre une ferme sur lisier et l'envoyer sur fumier solide, les coûts de conversion seraient
extraordinairement élevés. Mais dans de la planification à venir, si c'est ça le noeud de
l'acceptabilité sociale, y a-t-il une série de décisions qui peuvent être prises pour soit refaire la
3950 conversion vers d'autres formes ou de développer au plus sacrant des technologies qui ne
sentiront rien?

3955 Parce que, ne nous le cachons pas, si, demain, la situation continue comme elle est
maintenant, ça va vous prendre un BAPE-2, un BAPE-3, un BAPE-4 et puis, à un moment
donné, plus de BAPE du tout, on va être au BAT. Alors, là c'est ça l'enjeu. Alors, comment vous
réagissez par rapport à ça, par rapport au type d'enjeu que pose madame, et des réponses qu'on
a à l'égard de ça?

3960

M. DENIS SANFAÇON :

3965 Madame la Présidente, on aborde davantage des questions d'opinion que d'information, mais je vais essayer de ramasser un certain nombre d'informations par rapport à la question posée.

3970 D'abord, des technologies pour diminuer les odeurs, même en gestion conventionnelle, il y en a. Il y en a à la fois pour dans la construction des bâtiments, dans la protection de ces bâtiments-là pour éviter qu'il y ait de la dispersion des odeurs, par des écrans boisés, il y en a pour diminuer les odeurs au niveau de l'entreposage, on pense aux toitures, et il y en a pour l'épandage, et on pense aux rampes et avec incorporation immédiate.

3975 Et, supposons qu'on est dans un modèle où on fait le bâtiment ventilation, cheminées hautes ou biofiltre, enfin, peu importe, où même là il y a des nouveaux bâtiments qui séparent liquide solide directement à l'intérieur. Et, après ça, on a une toiture sur la structure d'entreposage, et puis on a un épandage par rampe avec incorporation immédiate, la charge d'odeurs va prendre un bon coup dans le nez.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

3980 Elle était facile et belle.

M. DENIS SANFAÇON :

3985 Deuxièmement, une autre information, c'est que l'élevage sur litière a un inconvénient majeur, c'est qu'il prend de la litière, et de la litière de bois, ça prend du bois, puis on parle de déboisement beaucoup, et on a une compétition présentement au niveau de la litière, pas de la litière mais de la sciure de bois, par toute l'industrie des contreplaqués, des panneaux...

3990 **LA PRÉSIDENTE :**

MDS.

M. DENIS SANFAÇON :

3995 ... des panneaux particuliers, enfin, et caetera. Et quand quelqu'un installe, veut s'installer un élevage sur litière, il faut quand bien même qu'il s'assure d'avoir un approvisionnement de litière au moins pendant 20 ans, en tout cas, assez longtemps pour payer son prêt, et puis garantir un approvisionnement de sciures de bois par exemple pendant 20 ans, ça ne doit pas être toujours facile.

4000

Alors, il y a cet inconvénient-là aussi, je pense, qui est, en tout cas, pas un inconvénient, mais il y a ça qu'il faut prendre en considération, je pense, dans, et qui est un élément important.

4005 Il y en a sûrement d'autres, mais à cette heure-là, je commence à...

LA PRÉSIDENTE :

4 0 1 0 Vous commencez à être fatigué. Ça va, monsieur Beauchamp?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Ça va.

4 0 1 5 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Madame.

MME ÉVELYNE BELLEMARE :

4 0 2 0 Bon enfin, c'est ça, si je peux me permettre, c'est juste que l'idée là-dedans c'était qu'on avait vraiment dit que le solide ne sentait pas. Alors, si ça c'était un, et bien ça sent, et bien en tout cas, pas mal moins.

4 0 2 5 **LA PRÉSIDENTE :**

Et ça sent et puis, également, même avec les rampes d'épandage, puis l'incorporation au sol, il reste également des odeurs. Ça, ça a été mentionné là à plusieurs reprises.

4 0 3 0 **MME ÉVELYNE BELLEMARE :**

En tout cas, je ne voulais pas non plus entrer dans le débat aussi sur toute la politique, bien en tout cas, la contamination de l'eau que ça faisait, parce qu'on en a parlé amplement, mais ça aussi, le lisier rentrait un peu là-dedans, dans mon sous-entendu. Enfin.

4 0 3 5 L'autre affaire aussi que je voulais amener c'était que, je voulais savoir aussi si, tantôt il y a eu une intervention d'un monsieur, je n'ai pas pris en note, il disait que les, dans l'épandage d'engrais minimal dans les ZAL, tout ça, qu'on limitait le lisier, aie! j'ai de la misère à formuler ma question, moi aussi je suis pas mal fatiguée, mais...

4 0 4 0 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous parlez, vous faites référence à la question de monsieur, qui parlait des engrais minéraux versus les engrais organiques?

4 0 4 5 **MME ÉVELYNE BELLEMARE :**

Les matières résiduelles et tout ça, bon.

4 0 5 0

LA PRÉSIDENTE :

Puis les matières résiduelles valorisantes, oui.

4055 **MME ÉVELYNE BELLEMARE :**

Est-ce que, depuis qu'on met beaucoup plus de lisier sur les sols, qu'on a pu en mettre auparavant, est-ce qu'il y a eu des études sur la dégradation des sols, tu sais? Parce que, si on soutient que ça nourrit moins le sol, le lisier, est-ce qu'il y a une dégradation des sols qui se fait?

4060 Est-ce qu'il y a des données récentes là-dessus?

LA PRÉSIDENTE :

Vous dites que oui, monsieur Sanfaçon?

4065

M. DENIS SANFAÇON :

Je peux élaborer.

4070 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais madame veut avoir ces études.

M. DENIS SANFAÇON :

4075

Madame la Présidente...

LA PRÉSIDENTE :

4080 Ou avoir l'information.

M. DENIS SANFAÇON :

4085 ... il y a énormément d'études qui ont été faites là-dessus, et depuis fort longtemps, et partout dans le monde et aussi au Québec. Au Québec, on a un observatoire de la qualité des sols depuis très longtemps, et dans la région de Montérégie on a eu l'occasion d'en discuter à quelques reprises.

4090 Il y a des années, il y a, par exemple, au colloque du Lac Champlain, Denis Côté il a présenté 25 années d'essais de longue durée sur les propriétés des sols comparés avec des traitements engrais minéraux, lisier de porc à doses variables et caetera.

4095 Il y a Marcel Giroux qui en a fait mention dans la conférence, pas dans la conférence, mais dans la tournée d'information à Saint-Hyacinthe, où il était question, où il y avait des questions sur est-ce que le lisier stérilise le sol, enfin, tout ça.

4100 Alors, il y a effectivement beaucoup de recherches qui démontrent qu'on peut faire des amendements au lisier, quand elles sont faites, quand ces, pas de, de la fertilisation au lisier, quand c'est fait correctement, avec culture sur résidus et caetera et caetera, je ne veux pas reprendre tous ces éléments-là, et avoir des rendements et des, intéressants.

LA PRÉSIDENTE :

4105 Vous pourriez consulter, sur le site, dans le site de la Commission, il y a effectivement beaucoup d'information qui a été déposée, ou dans les transcriptions, des éléments qui ont été mentionnés à cet effet-là.

4110 À la rigueur, si vous éprouvez des difficultés pour trouver les documents, je vous invite à parler aux analystes.

MME ÉVELYNE BELLEMARE :

Alors là, ce qu'on me dit c'est qu'il n'y a pas vraiment de dégradation des sols qui se fait?

4115 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Sanfaçon?

MME ÉVELYNE BELLEMARE :

4120 Mais ça date de v'là pas longtemps ça?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

4125 Est-ce que l'utilisation constante de lisier dans une culture amène la dégradation?

M. DENIS SANFAÇON :

4130 Je vais lire textuellement ce que monsieur Giroux a dit, je ne veux pas interpréter. C'est lui qui parle je pense, oui, Marcel Giroux, on est à la page 71 de la soirée du 17 décembre 2002.

Denis Côté vient de produire -- c'est du verbatim alors -- il l'a présenté au colloque Lac Champlain, 25 années d'essais de longue durée, où il passe de long en large toutes les propriétés des sols comparés.

4135 **C'est un traitement avec des engrais minéraux, lisier de porc à doses variables. Les doses agronomiques qu'on dit faites sur des plans optimisés, qui étaient de 30 à 60 mètres cubes, donc c'est mètre cube par hectare, n'ont montré aucune forme de dégradation.**

4140 **Donc, on ne peut pas dire que ce sol-là n'est pas durable, il n'a même pas montré**

d'enrichissement excessif. Seules les doses de 90 à 100 mètres cubes ont montré des doses d'enrichissement excessif, mais il n'y a pas eu de perte de fonctions vitales du sol.

Alors, c'est ça.

4145

LA PRÉSIDENTE :

Donc, déjà là, vous avez la référence pour les transcriptions.

4150

MME ÉVELYNE BELLEMARE :

Ça va. Ça répond à la question.

LA PRÉSIDENTE :

4155

Alors, vous allez pouvoir voir également les documents auxquels on fait référence.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

4160

Et, ce faisant, on ne veut pas dire qu'on est d'accord ou pas d'accord avec ça. Ce qu'on veut dire c'est un scientifique a fait une étude, et lui il arrive à cette conclusion. On sait qu'il y a un débat dans le milieu là-dessus, sur l'efficacité à long terme du lisier ou pas, il faut au moins savoir qu'un des scientifiques qui est venu devant la Commission, lui, après des études, il a conclu qu'il n'y avait pas de dégradation.

4165

Peut-être vous trouverez ailleurs d'autres études qui diront d'autres choses, dans d'autres sens. Il y a, au minimum, une controverse sur ce sujet-là.

MME ÉVELYNE BELLEMARE :

4170

O.k. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

4175

Merci beaucoup. Alors, notre dernier intervenant ce soir, monsieur Christian Blais, qui est agronome.

M. CHRISTIAN BLAIS. CHRISTIAN BLAIS :

4180

Bonsoir madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

4185

M. CHRISTIAN BLAIS :

Je vais tenter d'être bref. Monsieur Sanfaçon, j'en ai une encore pour vous, je m'excuse.

4190 **LA PRÉSIDENTE :**

C'était sa soirée.

M. CHRISTIAN BLAIS :

4195

Bien, c'est ça. Il fait bien ça, donc on va lui en poser une dernière. Ma question s'adresse, c'est ça, aux gens du Ministère. Est-ce vrai que l'amélioration de la génétique et de la régie d'élevage des porcs depuis les dernières années, en termes de conversions alimentaires, ont réduit de façon, par cette amélioration-là, a réduit de façon significative les rejets de matières fertilisantes dans l'environnement?

4200

Lorsque j'ai débuté dans le domaine, v'là une quinzaine d'années, on voyait de façon régulière des conversions supérieures à 3.5, pour les gens de la salle, une conversion alimentaire c'est le nombre de kilos d'aliments consommés par kilogramme de viande produite. Donc, et aujourd'hui, on regarde, dans les derniers résultats en station du Centre de développement du porc, des conversions maintenant inférieures à 2.25.

4205

Donc, est-ce vrai que l'amélioration de la génétique et des méthodes d'élevage amènent des réductions de rejet dans l'environnement?

4210

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon.

4215 **M. DENIS SANFAÇON :**

Madame la Présidente, la réponse va être courte.

LA PRÉSIDENTE :

4220

Vous allez me parler de...

M. DENIS SANFAÇON :

4225

C'est oui.

LA PRÉSIDENTE :

... et de phytase.

4230

M. DENIS SANFAÇON :

Non, même pas.

4235 **LA PRÉSIDENTE :**

La réponse c'est oui?

M. DENIS SANFAÇON :

4240

La réponse c'est oui. Sans parler de phytase, juste améliorations génétiques, juste les conversions. Écoutez, quand on a une conversion qui passe de 3.5 à 2.25 ou quelque chose comme ça, ça veut dire qu'on donne 30% moins, 50% moins d'aliments, quelque chose comme ça. Donc, évidemment, ça paraît sous la queue.

4245

LA PRÉSIDENTE :

Donc, la réponse est oui.

4250 **M. CHRISTIAN BLAIS :**

Merci. Ma deuxième question maintenant. Est-ce que les performances sur litière sont meilleures que sur lattes ou sur caillebotis en termes de conversion alimentaire?

4255 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que ça, est-ce qu'il y a...

M. DENIS SANFAÇON :

4260

Je n'ai pas de données là-dessus, madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

4265

Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS :

4270

En fait, je n'ai pas de données non plus, monsieur Sanfaçon, mais je crois que, si vous retournez à la conférence de monsieur Sylvain Pigeon, il avait donné quelques chiffres à cet effet, et il y a aussi d'autres références, c'est-à-dire les colloques sur les bâtiments porcins, qui donnent ces chiffres-là, que l'on peut retrouver, je crois qu'il n'ont pas été déposés ceux-là par exemple à la Commission. Mais, du moins, l'article de monsieur Sylvain Pigeon mentionnait la conversion alimentaire ou le gain quotidien pour, si je me souviens bien, mentionner qu'il n'y avait pas de différences significatives.

4275

M. DENIS SANFAÇON :

Madame la Présidente, je me fie à la mémoire du Commissaire.

4280

M. CHRISTIAN BLAIS :

J'aurais d'autres...

4285

M. DENIS SANFAÇON :

Si vous avez un meilleur chiffre, monsieur...

LA PRÉSIDENTE :

4290

Monsieur...

M. CHRISTIAN BLAIS :

4295

J'aurais d'autres données, parce que je travaille dans un réseau où est-ce qu'on travaille avec plusieurs producteurs, et il y a eu des producteurs qui ont les 2 productions et on a mesuré dans certains élevages des résultats, et pour, dans le même, le même producteur, les mêmes porcs, ils ont été élevés en parallèle, et puis le producteur, lorsque la réglementation ou lorsqu'il a pu convertir ses bâtiments, a, pour une raison de performance de conversion alimentaire, a converti ses bâtiments sur gestion liquide, parce que, justement, il avait de meilleures performances que sur litière. Et j'ai des données là-dessus qui pourraient être envoyées aux gens de la, à la Commission.

4300

LA PRÉSIDENTE :

4305

À la Commission?

M. CHRISTIAN BLAIS :

4310

Hum, hum.

M. ALFRED MARQUIS :

Nous les voudrions.

4315

LA PRÉSIDENTE :

Alors, nous vous les demandons.

4320

M. CHRISTIAN BLAIS :

Bon bien, on vous les fournira.

4325 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

M. CHRISTIAN BLAIS :

4330

Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

4335

Merci beaucoup monsieur Blais.

Alors, cette fois-ci c'est vrai, je tiens à remercier tous les participants à cette séance ici, aux 3 séances finalement, ici même à Shawinigan. Je vous rappelle que s'il est, si vous souhaitez exprimer votre opinion devant la Commission, nous serons de retour, la Commission sera de retour le 26 mars prochain à Shawinigan.

4340

Je fais une correction par rapport à ce que j'ai dit tantôt, on m'avait mal informée ce matin. La séance aura lieu, les séances auront lieu ici. Et pour savoir quelles sont les modalités d'inscription et les horaires et tout ça, vous avez un feuillet à l'arrière qui vous permet de, qui vous donne toute l'information.

4345

Je remercie toutes les personnes ressources de la région qui ont participé à cette séance, à ces séances publiques ici à Shawinigan. Je remercie également tous ceux qui nous suivent depuis le début. Je vous souhaite une bonne nuit, une bonne fin de semaine à ceux qui nous rejoindrons lundi soir prochain à La Pocatière.

4350

Aurevoir.

FIN DE LA SÉANCE

4355

4360

Je soussigné, **ANDRÉ BOUDREAU**, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription fidèle et exacte de la preuve et du témoignage pris dans cette cause au moyen du sténomasque.

Le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé,

4365

L.L.

ANDRÉ BOUDREAU, s.o.

a.b.
